

LE DEVOIR



VOL. XC - N° 140

MONTRÉAL

LE MARDI 22 JUIN 1999

87c

+ TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Tout le monde s'est trompé

Le CRTC a-t-il Radio-Canada dans le collimateur? Tout le monde se posait la question hier, alors que l'organisme fédéral repoussait le projet de Radio-Canada de créer une chaîne radiophonique d'information continue, pour autoriser un projet similaire présenté par CKVL à Montréal.

C CKVL est une station étonnante. C'est le royaume d'André Arthur qui y sévit le matin et le midi. Le matin Serge Bélaire mène des entrevues de vedettes accompagné de Michel Girouard aux potins variés, où Brad Pitt et Rosita Salvador sont servis dans la même moule. Le soir, la programmation entière est constituée de blocs-horaires entiers achetés et payés par des commerçants, spécialistes du dentier, de la rénovation ou des lunettes, qui animent des tribunes téléphoniques en laissant les numéros de téléphone de leurs bureaux respectifs.

Cette station aura maintenant le privilège de proposer aux Montréalais une nouvelle programmation d'informations 24 heures sur 24. Pour chaque heure, CKVL promet 20 minutes d'informations locales, quatre minutes d'informations nationales et internationales fournies par La Presse Canadienne, et des chroniques.

Le 29 avril dernier le CRTC avait pourtant renouvelé la licence de CKVL pour trois ans seulement, au lieu des sept années habituelles. La raison? Le CRTC se disait

«sérieusement préoccupé par les plaintes qu'il a reçues à la suite de propos tenus sur les ondes de CKVL». Huit plaintes avaient été déposées contre les propos outranciers d'André Arthur et le CRTC déplorait «la banalisation que semble faire [CKVL] des propos utilisés par son animateur», obligeant CKVL à respecter par condition de licence une version révisée de son propre Guide déontologique.



Paul Cauchon

Par-dessus le marché le CRTC critiquait le non-respect par CKVL des exigences en matière de musique vocale francophone.

Que s'est-il passé en moins de deux mois? On l'ignore. Ou bien la main droite du CRTC n'a aucune idée de ce que fait sa main gauche, ou bien l'organisme a très bien intégré les propos de la ministre du Patrimoine Sheila Copps, qui a clamé partout au Canada ce printemps qu'il n'est pas question que Radio-Canada prenne de l'expansion dans de nouveaux services spécialisés.

La décision du CRTC se prétend purement technique: l'antenne de CKVL a une diffusion restreinte, ses revenus plafonnent et elle ne peut jouer le libre jeu de la concurrence dans son marché. Ce qui est tout à fait vrai. Donc, on lui accorde la fréquence 690 AM à Montréal pour mieux faire face à la concurrence.

Jusqu'à ça peut aller. Mais CKVL a joué sur deux tableaux: elle a aussi promis, si elle obtenait le 690, de balayer toute la programmation actuelle et de créer une station de nouvelles locales du matin au soir.

Radio-Canada avait de son côté présenté pour le 690 AM son projet Info-Radio de nouvelles locales, régionales, nationales et internationales. Le 690 devenait ainsi la tête d'un futur réseau radiophonique spécialisé en information au Canada francophone.

Dans sa décision, le CRTC n'étudie aucunement les mérites respectifs de chaque projet et, tout en rappelant les promesses de CKVL, il n'oblige pas CKVL à créer un tel réseau. Autrement dit, CKVL peut obtenir le 690 AM avec promesse de créer une station d'information et transformer le tout six mois plus tard, par exemple, en station religieuse? «On n'a rien à voir là-dedans, le CRTC ne régleme plus les formats de programmation», répond un porte-parole du CRTC, Denis Carmel.

Alors si c'est le cas pourquoi avoir discuté en audiences publiques pendant des heures de deux projets concurrents d'information continue? Aucune réponse.

Le CRTC n'a donc aucune réflexion à proposer sur la pertinence ou non des chaînes d'information en radio. Rien sur la qualité de l'information, rien sur l'intérêt public.

Lors des audiences de février la Fédération professionnelle des journalistes du Québec avait rappelé que CKVL avait fermé sa salle des nouvelles en 1991 et n'avait rien fait depuis cette date pour se doter de ce que d'un journaliste avec un ordinateur. La fédération critiquait l'attitude «désinvolte» des dirigeants de CKVL devant les plaintes qui s'accroissent concernant André Arthur et ajoutait, cinglante, qu'en terme d'information CKVL n'est même pas capable de «couvrir la ville de Verdun où elle est implantée». Bref, si l'expérience veut dire quelque chose dans la vie, CKVL est à peu près la dernière station à qui on confierait le mandat de relancer l'information locale à Montréal.

Mais le CRTC semble croire que tout le monde s'est trompé, que tous les médias, que tous les intervenants aux audiences n'ont rien compris et que l'audience de février n'avait rien à voir avec la qualité de la programmation mais représentait un enjeu purement technique.

Cette décision survient un mois après que le CRTC a refusé tous les projets radio-canadiens de chaînes spécialisées en télévision, dont un Réseau de l'Histoire et un Réseau des Arts, préférant proposer au public une chaîne sur les voyages et une autre où le paranormal se mélange à la science.

Hier à Radio-Canada on recevait le message cinq sur cinq: le cœur du système de radiodiffusion au pays, le réseau public, est maintenant paralysé par le CRTC. La logique industrielle est souveraine.

MÉTÉO

Montréal Ensoleillé avec passages nuageux. Max: 27 Min: 14
 Québec Ciel variable. Max: 27 Min: 14
 Risque d'orage. Max: 27 Min: 14
 Détails, page A 4

INDEX

Annonces A 4 Le monde B 5
 Avis publics B 4 Les sports B 6
 Culture B 8 Montréal A 3
 Économie B 2 Mots croisés A 4
 Éditorial A 6 Politique A 5
 Horizons B 1 Télévision B 7

www.ledevoir.com

IDÉES

Chantal Hébert:
 Devoirs de vacances,
 page A 7



LE MONDE

L'UCK accepte
 de déposer les armes,
 page B 5

HORIZONS

Tout ce que vous
 devez savoir sur les
 maringouins, page B 1



Les Régies veulent révolutionner le mode de rémunération des médecins

ISABELLE PARÉ
 LE DEVOIR

La ministre de la Santé, Pauline Marois, vient de recevoir un rapport lui proposant de faire table rase du système actuel de rémunération médicale et de payer les médecins en fonction de leur participation à des services médicaux prioritaires.

Cette proposition, avancée par la Conférence des régies régionales de la santé et des services sociaux du Québec, vise ni plus ni moins à colmater les brèches qui se multiplient dans le système de santé québécois, limitant l'accès

à plusieurs services médicaux jugés essentiels.

«Le système actuel a atteint ses limites. À l'heure actuelle, on gère les crises à coup d'ententes particulières avec les médecins. Ils devraient être rémunérés davantage en fonction de leur participation aux services prioritaires et non plus uniquement en fonction d'un nombre d'actes, qu'ils soient prioritaires ou non», a défendu hier Diane Vallières, la présidente de la Conférence des régies régionales de la santé.

En clair, la proposition des régies vise à hausser le salaire de base des médecins qui dispenseront des services essentiels, notamment dans les urgences, les hôpitaux et les centres de soins de longue durée. À défaut de mettre la

main à la pâte là où les besoins l'exigent, les omnipraticiens qui se limiteraient à des consultations de routine dans les cabinets privés verraient pour leur part leur rémunération de base diminuer.

«On ne peut plus accepter comme société que la clientèle d'un centre sportif, par exemple, ait accès rapidement au mé-

VOIR PAGE A 8: MÉDECINS

■ **Les urgentologues du Royal Vic démissionnent en bloc, page A 2**

Le jour le plus long



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

À 15H49 hier, le Soleil a atteint son plus grand éloignement angulaire du plan de l'équateur vers le nord, déclenchant ainsi l'été qui, si tout va bien, durera trois mois (seul problème: les journées commencent dès aujourd'hui à raccourcir). Des vacanciers qui avaient chaud en ont profité pour faire une petite trempette, en compagnie de tout, à proximité du plus long canot du monde, qui était amarré au lac Saint-Louis à la hauteur de Beaconsfield.

Pauvre printemps

Le Printemps du Québec s'achève sur un banal spectacle de variétés

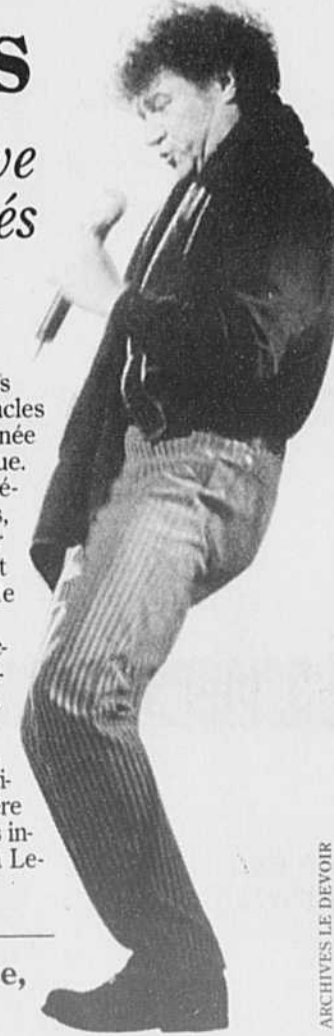
CHRISTIAN RIOUX
 CORRESPONDANT DU DEVOIR À PARIS

C'est sur un *Mon Pays* de pacotille que n'aurait pas reconnu Gilles Vigneault et devant un public de midinettes que Michel Drucker a ouvert le *Tapis Rouge* spécial franco-québécois qui clôturait le Printemps du Québec, la grande saison culturelle québécoise en France.

Oublions le mégaspectacle du Champ-de-Mars annulé à la dernière minute, c'est une émission de variétés quelconque, diffusée hier soir sur France 2 et TVA, qui a clos cette saison destinée pourtant à faire connaître aux Français la culture québécoise contemporaine. On pourra se consoler en se disant que toute la jeunesse de

France dansait alors dans les rues et assistait aux milliers de spectacles extérieurs qui ont lieu chaque année à l'occasion de la Fête de la musique. À Paris, hier soir, seuls les téléphages endurcis, plutôt âgés, s'étaient cramponnés à leur télécommande résistant vaillamment à une soirée de solstice sans nuages.

Si l'animateur, Michel Drucker, n'avait pas répété que cette édition de *Tapis rouge* était un spécial franco-québécois, le spectateur aurait cru à une reprise. Une bonne moitié des vedettes invitées défilent déjà de façon régulière à la télévision française. Outre les inévitables Roch Voisine, Lynda Le-



ARCHIVES LE DEVOIR

VOIR PAGE A 8: PRINTEMPS

■ **Louise Beaudoin remet Guy Latraverse à sa place, page A 5**

JEAN DION

L'imbécile malheureux

■ À lire, page B 1



Les Montagnais s'associent à Hydro-Québec

Quatre projets rapporteront au minimum 121 millions aux 2500 autochtones

LOUIS-GILLES FRANÇEUR
 LE DEVOIR

Hydro-Québec et la bande montagnaise de Betsiamites, sur la Côte-Nord, se sont entendus hier pour détourner ensemble la tête des rivières Portneuf, Sault-aux-Cochons et Manouane pour qu'elles se déversent dans la rivière Bersimis (ou Betsiamites).

La société créée conjointement par Hydro et la bande de Betsiamites investira 82 millions pour détourner ces trois rivières: cette même société vendra son électricité à Hydro-Québec au prix de trois cents du kW-h. Les autochtones investiront 14 millions pour obtenir 17,5 % des actions de la nouvelle société.

La bande autochtone, qui s'opposait à ces projets l'an dernier de crainte que le surcroît d'eau ne frappe davantage la population en déclin de saumon de la Bersimis, a finalement obtenu qu'Hydro mette de côté, du moins temporairement, son projet de détourner la tête de la rivière Boucher vers la rivière Outardes, située plus à l'est. Les autochtones espèrent depuis longtemps rétablir la population de saumons de la Bersimis par l'aménagement de la Boucher, son affluent, au profit des saumons autrefois nombreux dans le cours d'eau principal.

VOIR PAGE A 8: MONTAGNAIS

L'AVENIR DE LA FORÊT

Un modèle prometteur dans le Bas-Saint-Laurent

■ À lire, page A 3

Une dernière chance à la négociation

En l'absence d'une entente globale d'ici une semaine, les infirmières déclencheront une grève générale

HÉLÈNE BUZZETTI
 LE DEVOIR

La Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIQ) a décidé hier soir d'accorder encore quelques jours aux négociations avant d'enclencher une grève générale illimitée, si elle n'obtient pas ce qu'elle demande, comme elle menaçait de le faire.

Réunis toute la journée dans un hôtel de Laval, quelque 600 délégués syndicaux de la FIQ ont fait le point sur les pourparlers avec Québec qui s'étaient déroulés pendant le week-end. Les infirmières y ont en effet obtenu deux gains majeurs. D'abord, au chapitre de la précarité, il a été convenu que les établissements de santé seraient dorénavant tenus de compiler

VOIR PAGE A 8: INFIRMIÈRES

Les Américains achètent la plus importante papetière canadienne

■ À lire, page B 2

• MONTRÉAL •

Hôpital Royal Victoria

Démission en bloc de 19 urgentologues

Québec aura jusqu'au 1^{er} septembre pour
assurer l'avenir de l'urgence de l'institution

Les médecins de l'hôpital Royal Victoria surfacturent-ils et sont-ils un peu trop zélés ou sont-ils au contraire victimes du harcèlement de la Régie de l'assurance-maladie du Québec?

ROBERT DUTRISAC
LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

Les 19 médecins urgentologues pratiquant à l'hôpital Royal Victoria ont présenté hier leur démission en bloc qui entrera en vigueur le 1^{er} septembre. Les raisons de leur ras-le-bol: le «cauchemar administratif et judiciaire» que leur cause la Régie de l'assurance-maladie du Québec par ses enquêtes successives à leur sujet.

«Elle [la RAMQ] remet en cause nos méthodes de facturation en se fondant sur une étroite approche statistique. Elle réclame rétroactivement environ la moitié de nos revenus pour les années 1996, 1997 et 1998», peut-on lire dans un communiqué transmis hier aux médias. Sur une base «statistique», elle allègue que les examens exhaustifs des patients effectués à l'urgence «n'étaient pas toujours requis au point de vue médical et que par conséquent ils ont été fournis plus fréquemment que nécessaire». A notre avis, les patients ne sont pas des statistiques.

Depuis de nombreuses années, expliquent les urgentologues en cause, ils effectuent des examens physiques «complets majeurs» à 38 \$ sur les patients qui présentent des symptômes potentiellement sérieux, plutôt que des examens complets à 21 \$ ou «ordinaires» à 10, 70 \$.

Selon eux, la RAMQ aurait ouvert trois enquêtes en dix ans sur la même question, soit celle des méthodes de facturation de certains médecins.

«Nos méthodes de facturation ne nous ont donné aucun avantage financier, et nous ne sommes pas à la recherche de plus d'argent de la part du gouvernement», jurent encore les médecins dans le communiqué. «Nos revenus se situent dans la moyenne relativement à ceux des médecins urgentologues de la région de Montréal.»

Dans leur démarche, les médecins sont appuyés par leur employeur. Le directeur des services professionnels à Royal Victoria, le D. Denis Roy, se dit en effet «à 100 %» derrière eux. «Les examens à 38 \$ sont rendus nécessaires par le type de patients qui arrivent ici. Ce sont souvent des patients qui nous sont envoyés par d'autres spécialistes», insiste-t-il, tout en rappelant la vocation universitaire et hautement spécialisée de cette institution.

L'ultime question, résume le D. Roy, est de savoir qui, des médecins dans la salle d'examen ou du personnel de la RAMQ, doit décider des examens à effectuer.

De rares «visites»

De son côté, en conférence de presse hier à Québec, la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) s'est défendue de harceler les urgentologues de l'hôpital Royal Victoria.

«Dans le cas de ces médecins-là, c'était la première fois que nous les visitons. Alors on ne peut pas parler de harcèlement», a soutenu le directeur des affaires professionnelles de RAMQ, le D. Michel Y. Pelletier.

Le directeur a cependant confirmé qu'au moins un autre urgentologue de l'hôpital Royal Victoria avait été «visité» par la RAMQ.

La Régie analyse les profils de facturation de tous les médecins du Québec, a expliqué le D. Pelletier. Si la RAMQ constate une fréquence exceptionnelle de la facturation d'un acte médical, les examens complets majeurs en l'occurrence, elle ne peut sévir ou réclamer aux médecins en cause un remboursement.

La Régie doit s'adresser à un comité de révision formé de pairs et d'un représentant de l'Office des professions du Québec. «La Régie ne peut pas se faire justice elle-même. La Loi prévoit qu'elle doit obligatoirement en référer à un comité de pairs nommé par la fédération médicale et le Collège des médecins», a indiqué le porte-parole de la RAMQ, Pierre Boucher. Ce comité, qui relève de la ministre de la Santé et des Services sociaux, jouit d'une pleine indépendance envers la RAMQ, a-t-il soutenu.

A l'heure actuelle, le comité de révision des médecins omnipraticiens a été saisi de sept dossiers touchant autant d'urgentologues du Royal Victoria. «D'autres dossiers s'en viennent», a dit le D. Pelletier.

«Il est possible que le comité décide qu'ils ont le droit de faire ce qu'ils font», a dit M. Boucher. Toutefois, le comité ne rendra pas une décision avant une période minimale de trois à six mois, selon l'évaluation du D. Pelletier, soit après l'entrée en vigueur possible de la démission des médecins, le 1^{er} septembre prochain.

Quel avenir pour l'urgence?

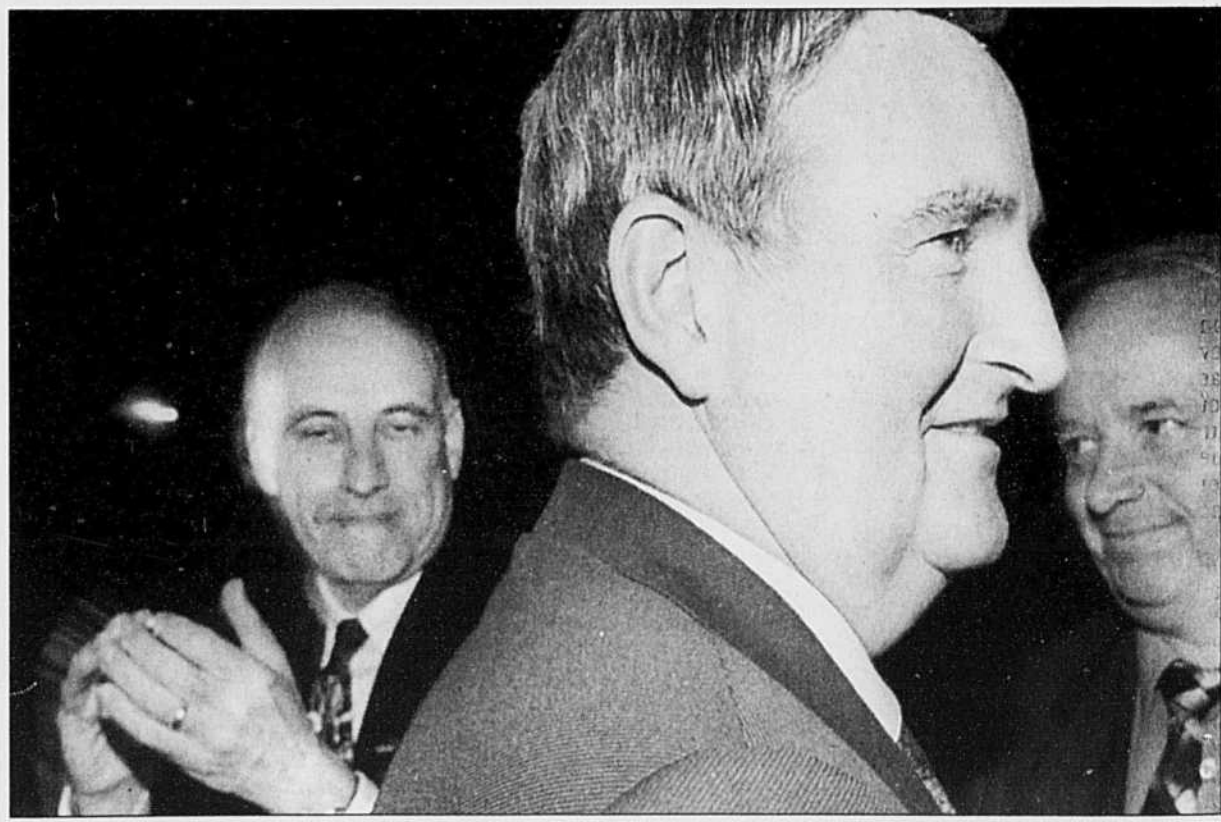
Qu'en est-il, dans ces conditions, de l'avenir de l'urgence de Royal Victoria? Le directeur des services professionnels à Royal Victoria, le D. Denis Roy, soutient que la fermeture de l'urgence n'est que l'un des scénarios à l'étude et que des négociations débuteront dans les plus brefs délais pour tenter d'éviter le pire.

Selon M. Roy, le problème vient au moins en partie du fait que la pratique des urgentologues se retrouve «dans une zone grise» parce que leur discipline vient tout juste d'être reconnue.

Ce n'est en effet que le 19 août 1998, par décret publié dans la Gazette officielle du Québec, que la médecine d'urgence a été reconnue, alors qu'elle l'était depuis 1980 ailleurs au Canada.

Il incombe maintenant au Collège des médecins de recevoir les demandes des médecins désireux de recevoir leur certificat de spécialiste dans cette nouvelle discipline. Jusqu'ici, 200 médecins se sont manifestés et le Collège des médecins aura à distribuer les équivalences et les certificats, processus qui devrait être terminé cet automne, a fait savoir la porte-parole de la corporation professionnelle, Doris Prince.

Le soutien du maire



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

GERRY WEINER a rencontré hier le maire Pierre Bourque concernant les allégations de conflit d'intérêts qui pèsent sur lui et sur lesquelles la Sûreté du Québec enquête. M. Weiner est sorti du tête-à-tête avec le sourire, se disant content du soutien du maire. «Il n'y a rien de criminel. C'est une enquête administrative», a-t-il expliqué. M. Weiner, photographié à gauche du maire la semaine dernière, n'entend toujours pas se retirer du comité exécutif le temps que se déroule l'enquête.

EN BREF

Consultation réclamée sur l'avenir de la région

(Le Devoir) — Le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) réclame de la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, Louise Harel, qu'elle tienne une consultation publique sur l'avenir de la région métropolitaine. D'ici quelques jours, Mme Harel doit faire connaître les grandes orientations de la réforme de la fiscalité et des structures municipales au Québec. Le parti qui forme l'opposition officielle à l'hôtel de ville de Montréal, craint que le gouvernement «adopte à toute vapeur» une réforme déterminante pour les prochaines décennies. Le RCM associe une éventuelle imposition de la volonté gouvernementale à la création de la Communauté urbaine de Montréal. «Si on répétait la même erreur aujourd'hui, cela deviendrait un geste insouciant, malheureux et anti-démocratique», a écrit le président du RCM, Abe Limonchik, à Mme Harel.

39 nouveaux pompiers

(Le Devoir) — La Ville de Montréal a procédé vendredi dernier à l'embauche de 39 nouveaux pompiers, portant leur à 1557 tel que le prévoit le plan d'effectif. Il s'agit là d'un des éléments du litige qui oppose le syndicat et le Service de prévention des incendies de Montréal (SPIM). D'une part, l'Association des pompiers estime que le SPIM doit remplacer chaque employé dès que le poste est libéré. D'autre part, la Ville entend continuer à embaucher

les pompiers une fois l'an. Ce nouveau contingent est le 100^e depuis 1944 alors que le Service d'incendie ne comptait que 24 pompiers travaillant 84 heures/semaine. Le SPIM existe toutefois depuis 1863.

Nouvel hôtel dans le Vieux-Montréal

(Le Devoir) — La Ville de Montréal entend vendre pour un million un terrain à l'angle des rues Saint-Paul et Saint-Sulpice, dans le Vieux-Montréal pour permettre la construction d'un nouvel hôtel. Le projet (hôtel de 10 étages) est un investissement de 10 millions.

Marche pour la non-violence

(Le Devoir) — La fondation Mélanie-Cabay, qui ne compte que sur les dons pour fonctionner, tenait hier soir sa cinquième marche pour la non-violence. Il y a cinq ans hier, le cadavre de la jeune étudiante était retrouvé rue Fleury, près du parc Ahuntsic, où était donné hier le départ de la marche. La fondation a été créée par la mère de Mélanie, Mireille Bélisle, qui souhaite tout autant prôner la non-violence qu'aider les parents qui vivent un cauchemar semblable au sien. «On se sent tellement seuls dans ces moments-là et aucune ressource n'est prévue pour nous. Il est donc important de nous regrouper, pour constater qu'un jour, il est possible de reprendre goût à la vie, même si elle ne sera plus jamais la même.»



Une belle pensée légale
pour vous rappeler
de prendre congé
le jour même de votre fête!

C'est le jeudi 24 juin, jour de la fête nationale, que l'on fête!

D'abord, bonne fête à tous les Québécois
et à toutes les Québécoises!

Vous allez donc tous et toutes célébrer
le 24 juin. C'est le 24 juin, un jeudi
cette année, que votre employeur doit donner
congé à tous ses salariés, un congé qui,
dans la plupart des cas,
n'est ni déplaçable, ni transférable*.

Pour pouvoir profiter de ce congé
de la fête nationale, vous devez avoir eu droit
à un salaire ou à une indemnité
tenant lieu de salaire pendant au moins
dix jours au cours de la période
du 1^{er} au 23 juin 1999.

La Commission des normes du travail
mènera une opération de surveillance pour que
la Loi sur la fête nationale soit respectée.
Parce que notre plus beau souhait, c'est que
la fête en soit une pour tout le monde.

Pour plus de détails, nous sommes là.
Grande région de Montréal : (514) 873-7061
Ailleurs au Québec, sans frais : 1 800 265-1414
Internet : <http://www.cnt.gouv.qc.ca>

*Les personnes qui doivent travailler le 24 juin dans les entreprises où les activités ne peuvent être interrompues en raison de leur nature, de même que celles qui ne travaillent pas habituellement le jeudi, ont droit à un congé payé le jour ouvrable précédant ou suivant le 24 juin ou à une indemnité compensatrice. Les salariés qui sont en vacances le jour de la fête nationale ont droit à un congé compensatoire pris à une date convenue entre l'employeur et le salarié.

Les normes du travail, comme la fête nationale, ça se respecte.



Gouvernement du Québec
Commission des
normes du travail

LES ACTUALITÉS

L'AVENIR DE LA FORÊT

Forestiers de demain

Les expériences d'aménagement de la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent servent de banc d'essai à la foresterie du futur

Un modèle viable

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Est-ce que le modèle des métairies et des regroupements forestiers, expérimentés actuellement dans des domaines privés du Bas-Saint-Laurent, pourrait devenir un mode de gestion applicable aux forêts publiques?

«Oui», répond sans hésiter Richard Savard, directeur général de la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent (FMBSL), en ajoutant aussitôt que «c'est exactement ce qu'on voulait expérimenter» en mettant sur pied il y a cinq ans le projet de Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent (FMBSL).

«On a fait le pari, dit-il, en lançant la forêt modèle, que le gouvernement du Québec ne donnera jamais les forêts publiques au privé parce que la population ne l'accepterait pas. Et je pense que ça ne serait ni juste, ni bon. Il fallait donc tester un système de location de la forêt publique, ce qu'est la métairie. Le métayer est responsable de sa forêt. Il l'aménage pour augmenter sa valeur, sans en être propriétaire, mais rien n'empêche qu'il puisse céder sa métairie à ses enfants ou la vendre en touchant la valeur ajoutée suscitée par son travail pendant des années.»

Mais cette révolution devrait s'accompagner, selon Richard Savard, d'une séparation complète entre le secteur industriel de la transformation du bois, dominé par l'industrie du sciage et les papeteries, et les exploitants forestiers qui pourraient ainsi vendre leur bois sur un marché libre de façon à optimiser la valeur commerciale et économique de chaque bille.

«Des chercheurs ont démontré que plus tu es entouré au Québec de forêts publiques, plus tu es pauvre et dépendant», explique le directeur de la FMBSL.

Au Québec, 63 % des travailleurs forestiers ont besoin de l'aide sociale. Un métier que ne lorgnent pas beaucoup les jeunes et on comprend pourquoi. Les métayers de la FMBSL, en comparaison, ont un revenu moyen d'environ 28 000 \$ par année, ce qui permet aux plus performants, généralement les plus expérimentés, d'obtenir un revenu annuel de près de 40 000 \$, soit par la vente du bois récolté dans les travaux d'aménagements ou avec les subventions accordées par Québec à l'aménagement de la forêt privée.

«Avec des métayers, responsables d'une portion de la forêt publique suffisante pour la faire vivre, on pourrait obtenir une répartition différente des revenus en forêt, surtout s'ils bénéficiaient d'un marché plus ouvert», où le bois serait vendu aux enchères et où les transformateurs n'auraient plus de monopole.

«Ici, les compagnies refusent de nous payer de meilleurs prix en invoquant que c'est ce qu'il leur en coûte sur leurs CAAF [les territoires régis par les Contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestiers].» Leurs techniques de récolte, basées sur l'utilisation de lourdes machines et sur les coupes à blanc sur grandes surfaces, font évidemment baisser les coûts de revient. Richard Savard estime insuffisant que les compagnies utilisent leurs coûts de revient pour établir la valeur du bois acheté des métayers et des membres du Groupement, qui utilisent des techniques plus douces et moins rentables.

«Si on élargissait le système des métairies aux forêts publiques, ajoute le directeur de la FMBSL, les papeteries et les industriels du sciage en mettraient moins dans leurs poches. Pourquoi les fonds communs de placement qui possèdent les actions de ces compagnies n'appréhenderaient-ils pas à partager les profits pour permettre à des forestiers de faire une exploitation plus durable des forêts? Les industriels nous disent que la transition, si elle se fait, devra respecter... les droits acquis, ce qui veut dire les niveaux actuels de profits. On n'a qu'à penser aux droits forestiers qui ont doublé depuis quelques années: ça n'a pas empêché les compagnies d'empocher des milliards.»

L'expérience de la Forêt de l'Aigle, près de Maniwaki, semble confirmer les propos de Richard Savard. Les gestionnaires de cette forêt vendent leur bois aux enchères. Sur pied, comme on le fait en France. Ils obtiennent ainsi de deux à trois fois les prix courants parce qu'ils peuvent offrir une denrée rare, des bois de qualité exceptionnelle.

«Ça donne une idée des milliards que perdent actuellement les régions», conclut Richard Savard qui estime que la réforme forestière des années 80 n'a pas vraiment réduit le contrôle des industriels sur les forêts publiques.

Lorsque les irréductibles du JAL (Saint-Just, Auclair et Lejeune) ont décidé de s'opposer à la fermeture des villages du Bas-Saint-Laurent, prévue pour les années 70, ils ont lancé un slogan prémonitoire: «On ne déménage pas, on aménage!» Presque 20 ans avant que cela ne devienne la norme provinciale en forêt. Ils en avaient assez de voir les forêts voisines plus décimées par la grande industrie que par les tordeuses. Et ils ont décidé d'expérimenter dans leur cour un modèle de gestion des forêts qui pourrait bien préfigurer la foresterie de demain!

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Dernier d'une série de trois articles

«Y a pas grand-chose dans mon cas, qui peut se dire certain d'avoir du travail pour les 60 prochaines années!», raconte André Simard, métayer du secteur n° 6 de la Seigneurie Nicolas-Riou, dans le Bas-Saint-Laurent.

«Moi, je pense non seulement qu'on est assuré de pouvoir travailler longtemps mais que nous avons en mains la formule la mieux adaptée pour produire du bois de qualité de façon continue, renchérit son collègue Claude Tessier. C'est vrai que, comme métayers, on est les concierges de la forêt. Pas les propriétaires. Mais on arrive à faire le ménage dans des parterres de coupe sans grande valeur, ce qui nous permet de bien vivre de la vente de notre bois, et d'aménager par ce travail chaque section de la forêt pour qu'elle produise des bois de qualité d'ici une génération. Comme les forêts du Québec n'en font plus.»

André Simard et Claude Tessier participent à titre de «métayers» à une expérience de gestion de la forêt absolument unique et novatrice dans ce qu'on appelle la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent.

Deux expériences de gestion, suivies de plus en plus par le milieu forestier, se déroulent simultanément dans cette forêt modèle, une des 11 créées par le gouvernement fédéral depuis le lancement de ce programme national en 1992.

La première expérience, celle des métairies, fonctionne depuis 1993 sur deux seigneuries appartenant à l'Abitibi-Consolidated. La deuxième a été rendue possible par le regroupement et l'exploitation planifiée de 1500 lots boisés, d'une surface totale de 48 072 ha (480 km²), qui appartiennent à plus de 700 propriétaires terriens de six municipalités voisines, installées à l'est du lac Témiscouata. Ces deux expériences, qui n'en forment qu'une seule au niveau des objectifs de gestion, se situent dans la lignée des «fermes forestières», une idée poussée depuis des décennies par le forestier Léonard Otis, de Matane, qui avait même proposé de fonder en 1968 un village forestier à Sainte-Paule.

Quinze métairies de 1000 ha ont ainsi été découpées dans la Seigneurie du Lac Métis, d'une superficie de 34 000 ha, et 10 autres dans la Seigneurie de Nicolas-Riou, qui couvre 13 687 ha. Les secteurs les plus abîmés sont travaillés en commun et l'usufruit de ce travail collectif et de la richesse générée par des aménagements, qui porteront leurs fruits dans une génération, s'accumule dans un fonds que le métayer pourra toucher à son départ.

Le projet de Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent (FMBSL) a été présenté avec succès au gouvernement fédéral en 1992 par un trio de la région, formé de Jean-Guy Gagnon, un professeur de mathématiques et ex-agent d'expropriation à Forillon (!), de Jacques Robert, un ingénieur forestier de Ressources naturelles Canada, et de Richard Savard, le directeur général de l'organisme de gestion. Techniquement, la corporation sans but lucratif de la Forêt modèle regroupe quatre promoteurs autour de Ressources naturelles Canada, soit Abitibi-Consolidated, la Faculté de foresterie de Laval, le Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent et le Groupement forestier de l'est du lac Témiscouata. Sans oublier une quarantaine de partenaires privés et publics, engagés financièrement ou autrement.

Cette expérience de restauration et d'exploitation de forêts totalement

«écrémées» à l'époque des anciennes concessions forestières se donne comme double objectif d'en rendre l'exploitation «durable» et d'en faire prioritairement profiter le milieu rural qui y vit. Les deux seigneuries, privées par définition, et les 700 lots privés du Témiscouata servent ainsi de banc d'essai non seulement à de nouvelles manières d'en exploiter la matière ligneuse mais aussi de le faire «en développant l'ensemble de leurs ressources récréatives et fauniques dans une logique de développement communautaire», explique Jacques Robert.

Si le contrat des métayers des deux seigneuries exige qu'ils appliquent le plan multiressources, qui prescrit la manière de couper en fonction d'objectifs sociaux et d'aménager les parterres de coupe pour en augmenter la vitalité et la qualité, on procède autrement, «beaucoup plus par sensibilisation et consensus», dans le territoire municipalisé, explique le directeur du Groupement forestier de l'est du lac Témiscouata, Gérald Lavoie.

«Tant que les travailleurs de la forêt ne sont pas personnellement convaincus de faire autrement la coupe, rien n'est atteint même si c'est dans les règlements et dans les contrats», raconte la biologiste Joanne Marchesseault, qui dirige les inventaires fauniques, les projets de nettoyage des rivières et ruisseaux, les aménagements pour le chevreuil et les orignaux, avec une conviction et un aplomb qui lui valent l'admiration des «gars de bois». Notamment parce qu'ils découvrent que tout ce travail influe grandement sur la présence du gibier et le rendement des pourvoies coopératives exploitées, par exemple, dans les deux seigneuries, une source supplémentaire de revenus pour les métayers.

Les mentalités changent

Les forestiers ont appris à ne plus couper les gros chicots troués qui abritent les chouettes dans les appartements taillés par les pics bois malgré les protestations indignées des fonctionnaires des Ressources naturelles du Québec! Joanne Marchesseault apprécie comme un compliment sans prix le geste d'un technicien forestier, «autrefois les plus réfractaires aux aménagements fauniques qui nuisaient à la production», qui lui signalait la veille la découverte d'un milieu humide exceptionnel qui avait échappé à l'inventaire.

«Un des nombreux signes parmi tant d'autres, que non seulement la mentalité des forestiers change mais qu'ils tirent une grande fierté aujourd'hui d'être les artisans de la nouvelle vitalité de leur forêt», dit-elle.

Le titre de métayer, un mode d'exploitation forestier et agricole du Moyen-Âge basé sur le versement d'une quote-part des profits au propriétaire, est devenu un titre de noblesse dans le Bas-Saint-Laurent. Les métayers, triés sur le volet pour



Carol Gagnon, métayer (à gauche), fait visiter un lot qu'il a coupé l'année dernière à Jacques Robert, fonctionnaire de Ressources naturelles Canada, un des parrains de la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent.



Joanne Marchesseault, biologiste, devant un seuil construit pour les truites.

leur dynamisme et leurs connaissances, doivent respecter le Plan d'aménagement global de la FMBSL.

Mais ils le font non pas comme employés mais comme entrepreneurs privés, responsables de la vente de leur bois comme n'importe quel producteur forestier privé, d'ailleurs admissible à ce titre aux subventions provinciales sur l'aménagement en forêt privée. Ces métayers, tout comme la centaine de forestiers qui aménagent les lots privés du Groupement forestier ou de sa portion de forêt publique obtenue avec l'achat d'une scierie à Lots-Renversés, sont liés par un code d'éthique. Ce code prévoit la protection et la restauration des habitats fauniques, la préservation des paysages, la protection de la régénéra-

tion naturelle et la mise en valeur du potentiel acéricole du milieu, ce qu'ont réalisé, par exemple, Vallier Robert et Nathalie De Caigny en développant à Auclair dans une ferme forestière une production surprenante de vins, d'apéritifs et de liqueurs alcoolisées à l'érable dans un site enchanteur.

Les deux conditions les plus percutantes du code d'éthique de ces forestiers de l'avenir interdisent l'usage de phytocides chimiques dans les petites plantations, qu'il faut parfois aménager. Et, surtout, on y interdit toute coupe à blanc sur plus de quatre hectares, soit environ quatre champs de football, ce qui est très modeste par rapport aux 250 ha autorisés en forêt publique! Les coupes à blanc moyennes ont en général plutôt deux hectares.

Carol Gagnon, qui nous fait visiter avec une évidente fierté sa métairie de la Seigneurie Nicolas-Riou, est aussi fier de ses «condos à lièvres», réalisés avec des billes empilées recouvertes de branches de sapin, et de ses sites de tambourinage pour la gélinotte, que de sa manière d'élaguer sa forêt: Carol laisse systématiquement «debout» les meilleurs arbres générateurs, les premiers qu'on récolterait en forêt publique. Et il s'agit d'arbres de 15 à 25 cm à hauteur de ceinture!

«La nature a sélectionné elle-même ces arbres: j'y gagne à respecter son choix plutôt que de tenter de lui imposer les miens ou de partir avec les meilleurs générateurs pour que ça paye tout de suite», commente ce forestier qui a été contremaitre pendant 20 ans avant de devenir son patron et «d'avoir l'impression d'être en vacances perpétuelles même si je travaille toute l'année et plus fort qu'avant.»

Il adore aussi faire des expériences d'aménagement. Dans une des clairières où il a replanté des épinettes, au lieu de les tasser les unes contre les autres pour obtenir des arbres sans branches, il laisse volontairement mais dans un cadre précis des feuillus faire concurrence aux conifères pour les empêcher de devenir des «sapins de Noël» trop garnis. Ailleurs, on éliminerait ces feuillus avec des phytocides. Ici, Carol tente d'utiliser la diversité de sa plantation pour s'éviter plus tard une épidémie de tordeuses et pour faire de sa plantation un véritable écosystème, ce dont les dizaines de pistes d'originaux et de chevreuil attestent mieux que n'importe quel rapport de biologiste.

Dans sa tête, la fibre du forestier est désormais tissée serrée avec celle du chasseur et de l'amant de la nature.

Commission du développement urbain de Montréal



Étude publique

Vous êtes invités à participer à la prochaine assemblée de la commission.

Date : Les mardi 29 juin et mercredi 30 juin 1999
Lieu : 275, rue Notre-Dame Est
Hôtel de ville, salle du conseil (métro Champ-de-Mars)
Heure : 19 h

Lors de cette assemblée, vous pourrez :

- obtenir des renseignements sur les projets de règlement inscrits à l'ordre du jour
- poser des questions et exprimer votre opinion sur ces projets

La commission recevra vos commentaires et formulera des recommandations au comité exécutif.

L'ordre du jour comprend les projets de règlement suivants, soumis par le comité exécutif :

Séance du 29 juin (à 19 h)

- 3.1 Modification au programme de développement autorisant la modification, l'agrandissement et l'occupation de plusieurs bâtiments situés du côté sud de la rue Sainte-Catherine Est, entre les rues Alexandre-DeSève et De Champlain, de manière à autoriser la reconstruction d'un bâtiment de 3 étages à l'angle sud-est des rues Sainte-Catherine et Alexandre-DeSève

(S 980545083) (district électoral de Saint-Jacques).

- 3.2 Autorisation de démolir les installations de la station-service au 545, boulevard Henri-Bourassa Est, située entre les rues Berri et Lajeunesse, et d'en construire une nouvelle comprenant également un dépanneur, un guichet bancaire automatique ainsi qu'un comptoir de restauration rapide (S 980489041) (district électoral de Fleury).

- 3.3 Autorisation de démolir les installations de la station-service au 3400, rue Rachel Est, située entre les rues Davidson et Cuvillier, et d'en construire une nouvelle comprenant également un dépanneur, un guichet bancaire automatique ainsi qu'un comptoir de restauration rapide (S 980489011) (district électoral de Bourbonnière).

- 3.4 Autorisation de démolir les installations de la station-service au 6705, rue Saint-Denis, située à l'angle de la rue Saint-Zotique Est, et d'en construire une nouvelle comprenant également un dépanneur, un guichet bancaire automatique ainsi qu'un comptoir de restauration rapide (S 980489010) (district électoral de Saint-Edouard).

- 3.5 Autorisation d'occuper, à des fins religieuses (lieu de culte), le bâtiment portant le numéro 6042, rue Saint-Hubert, situé entre le

boulevard Rosemont et la rue de Bellechasse (S 990489040) (district électoral de Saint-Edouard).

Séance du 30 juin (à 19 h)

- 3.6 Dossier retiré

- 3.7 Modification au Règlement d'urbanisme visant à retirer d'une zone H-1 (habitation unifamiliale) certaines parcelles de terrain sises du côté nord du boulevard Gouin, à l'est de la 28^e Avenue, de manière à les joindre plutôt à une zone H-3 adjacente (habitation de 1 à 3 unités de logement) (S 990383008) (district électoral de Rivière-des-Prairies).

- 3.8 Autorisation d'aménager un centre municipal de tri et de récupération de matières recyclables, de déchets solides et de résidus domestiques dangereux, sur un emplacement situé du côté sud-ouest de la rue Cabot, entre la rue Eadie et le tunnel Saint-Frémont (Eco-centre Eadie) (S 990545082) (district électoral de Saint-Paul).

- 3.9 Autorisation d'occuper, à des fins de centre socio-communautaire, le rez-de-chaussée du bâtiment portant le numéro 6848, avenue Christophe-Colomb, situé entre les rues Saint-Zotique et Bélanger (S 990489032) (district électoral de Père-Marquette).

- 3.10 Autorisation d'occuper, à des fins éducatives (établissement d'enseignement préscolaire et primaire), le sous-sol du bâtiment portant les numéros 1000, boulevard Gouin Est et 1001, boulevard Henri-Bourassa Est (église Sainte-Madeleine-Sophie-Barat) (S 990489050) (district électoral de Fleury).

- 3.11 Modification au Règlement d'urbanisme visant à retirer d'une zone commerciale de catégorie C.3(8)C et C.7A (marché public et commerces de gros), un emplacement situé du côté sud de la rue Saint-Ambroise, entre les rues Turgeon et Bourget, de manière à le vouer dorénavant à des fins de parc, en y créant une nouvelle zone de catégorie E.1(1) (S 990606005) (district électoral de Saint-Henri).

Renseignements sur les dossiers et sur les prochaines assemblées :

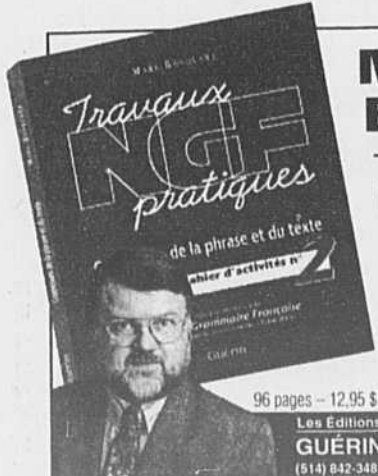
Service des relations avec les citoyens

333, rue Saint-Antoine Est, bureau 520

872-8265

N.B. La documentation complète est disponible pour consultation dans tous les bureaux Accès Montréal.

Le greffier, M^{re} Léon Laberge



Marc BOSQUART

NGF
Travaux pratiques
Cahier n° 2

Des T.P. avec des schémas d'une grande luminosité.

96 pages - 12,95 \$
Les Éditions GUÉRIN
(514) 842-3481

En vente dans toutes les librairies

LES ACTUALITÉS

EN BREF

Coupable de pollution

(Le Devoir) — Denis Lebel, de rivière Du-Loup, a écopé d'une amende de 6000 \$ plus 1500 \$ de frais pour avoir rejeté des résidus de sciage de bois dans la rivière locale.

Le Mexique secoué

Mexico, (Reuters) — Au moins six personnes sont mortes vendredi lors du passage de l'ouragan Adrian sur la côte pacifique du Mexique.

Un songe effrayant

Phnom-Penh, (AFP) — Des centaines de jeunes Cambodgiennes se sont fait couper les cheveux, depuis que court le rumeur selon laquelle le Roi Norodom Sihanouk aurait rêvé que le diable était à la recherche de jeunes vierges.

Côte des Éboulements

Les maires contestent les contestataires

«Quand le perron de la porte n'est pas sécuritaire, on s'assure de le rendre sécuritaire»

MARIO CLOUTIER DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Les maires de Charlevoix appuient les travaux de réfection de la Côte des Éboulements entrepris la semaine dernière et ils veulent que tout le monde le sache au Québec.

«Les deux accidents qui ont fait plus d'une soixantaine de victimes ne doivent plus se reproduire, et ce, à aucun prix», a déclaré Mme Simard devant les journalistes de la presse nationale à Québec.

La préfète de la MRC de Charlevoix déplore l'attention médiatique accordée ces derniers temps aux critiques des travaux de réfection. «Ça blesse des individus qui restent dans le secteur», soutient-elle.

«Quand le perron de la porte n'est pas sécuritaire, on s'assure de le rendre sécuritaire.»

Mme Simard était accompagnée de trois autres maires de Charlevoix et du curé de Saint-Joseph-de-la-Rive dans

cet appui au projet tel que défini par le ministère des Transports du Québec.

«Il y a eu des consultations auprès de la population et il y a un large consensus», souligne d'ailleurs le maire des Éboulements, Antoine Deschênes, en précisant qu'un des buts recherchés par les habitants du secteur était d'éviter les expropriations.

Le curé Jean Moisan, de son côté, tiré du rapport du coroner Luc Malouin des éléments qui décriaient l'état de la Côte avant le début des travaux la semaine dernière.

«Nous voulons que la vie soit protégée, a souligné le prêtre. La nature doit aussi être au service de la personne.»

Les maires ont aussi insisté sur les effets négatifs produits par la mauvaise réputation de la Côte des Éboulements sur le tourisme dans Charlevoix depuis deux ans. Le maire Deschênes a indiqué que 40 vies auraient pu être sauvées si des suites avaient été données à un premier accident survenu dans la Côte en juin 1974, un drame qui avait fait 14 victimes.

«Une publicité semblable pour un lieu touristique exceptionnel, ce n'est pas terrible», a-t-il affirmé.

Quant à elle, Mme Simard a tenu à remettre en contexte la pétition de 536 signatures déposée la semaine dernière à l'Assemblée nationale qui dénonce le projet de réfection en cours. Elle a noté que seulement 75 signataires vivaient dans Charlevoix et que certains d'entre eux avaient même signé deux fois la pétition.

Adieux émouvants à Carmen Juneau

PRESSE CANADIENNE

Windsor — Terrassée par un infarctus, vendredi, à l'âge de 64 ans, Carmen Juneau a eu droit, hier, à des funérailles impressionnantes, émouvantes et simples.

C'est sous un soleil de plomb, un peu après 13h30, que la dépouille de la mairesse de Windsor, et ancienne députée de Johnson, a été portée du salon funéraire à l'église Saint-Philippe. Les porteurs étaient les membres du conseil avec qui Mme Juneau siégeait depuis son élection, en 1995.

La famille a été accueillie par le curé Denis Cournoyer, secondé du frère de Mme Juneau, Mgr Georges Cloutier, des vicaires épiscopal et général, Mgr Raymond Jodoin et Paul Paré et d'une vingtaine d'autres prêtres. Au début de la cérémonie religieuse, le maire suppléant, Jean-Pierre Bibeau, a témoigné de sa sympathie à la famille.

Claude Boucher, qui a succédé à Mme Juneau comme député de Johnson, a parlé de celle-ci comme d'une femme «tout d'un bloc, une passionnée hors du commun. Ténace, déterminée, entêtée parfois». «Elle a réussi, dans un monde d'hommes ou bien d'autres ont échoué», a-t-il ajouté.

Le curé de Saint-Philippe a aussi fait référence dans son homélie à la «femme audacieuse» qu'était Carmen Juneau. Une femme qui ne cachait pas sa foi en Dieu. «Comme elle le disait elle-même, a rappelé le curé Cournoyer, Mme Juneau avait deux chums: Armand et celui d'en haut, qu'elle n'hésitait pas à interpeller.»

Le moment le plus émouvant est survenu sans doute un peu avant la fin de la cérémonie, alors qu'un des fils de la disparue, Marc Juneau, est venu parler de sa mère. «Avec maman, il n'y avait pas de demi-mesure, a-t-il dit. Et c'est vrai que malgré sa carrière politique, elle n'a pas négligé sa famille.»

Téléphone: 985-3322

LES PETITES ANNONCES

Télécopieur: 985-3340

INDOX REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES. 100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL. 200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL. 300 • 399 MARCHANDISES. 400 • 499 OFFRES D'EMPLOI. 500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES. 600 • 699 VÉHICULES.

LES PETITES ANNONCES DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 17H00. Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14 h 30 pour l'édition du lendemain. Téléphone: 985-3322. Télécopieur: 985-3340.

AVIS À TOUTS NOS ANNONCEURS. Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. LE DEVOIR ne sera pas responsable des erreurs répétées. Merci de votre attention.

318 MOBILIER DE BUREAU ET ACC. 450 EMPLOIS DIVERS. 530 COURS. 320 AMEUBLEMENT. 501 OCCASIONS D'AFFAIRES. 575 DÉMÉNAGEMENTS. 160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER. 164 CONDOMINIUMS À LOUER. 170 HORS-FRONTIÈRES À LOUER. 175 MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER. 163 OFFRE À PARTAGER. 164 CONDOMINIUMS À LOUER. 303 ANTIQUITÉS. 307 LIVRES / DISQUES. 315 TÉLÉPHONIE.

101 PROPRIÉTÉS À VENDRE. 103 CONDOMINIUMS CO-PROPRIÉTÉS. 103 CONDOMINIUMS CO-PROPRIÉTÉS. 120 LAURENTIDES. 121 CANTONS DE L'EST. 130 MAISONS DE CAMPAGNE. 132 CHALETES. 160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER.

121 CANTONS DE L'EST. 130 MAISONS DE CAMPAGNE. 132 CHALETES. 160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER.

160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER. 164 CONDOMINIUMS À LOUER. 170 HORS-FRONTIÈRES À LOUER. 175 MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER.

MOTS CROISÉS. Horizontalement: 1- Commerçante. 2- Poème de douze vers. 3- Périmètre. 4- Lithium. 5- Olféine. 6- Paireil. 7- Ponant. 8- Gaine. 9- Réprimande. 10- Décamper. 11- Cercle entourant le mamelon. 12- Salinai.

ENCADREZ votre PETITE ANNONCE 985-3322. Propriétaires! Logement à louer? Propriété à vendre? 975\$* 3* lignes, 33\$ par ligne supplémentaire. Samedi seulement: 20% de plus. Heure de tombée: 14h30 tous les jours. 985-3322. Communiquez avec un conseiller publicitaire dès maintenant. Différents forfaits disponibles.

LA MÉTÉO D'ENVIRONNEMENT CANADA. MONTREAL. Aujourd'hui: max 28, min 14. Ce Soir: min 14. Mercredi: max 28. Jeudi: 16/28. Vendredi: 16/27.

MÉTÉO D'ENVIRONNEMENT CANADA. Carte de la région de Charlevoix avec prévisions météo pour plusieurs localités: Kuujuaq, La Grande IV, Chibougamau, Val d'Or, Trois-Rivières, Montclair, Sherbrooke, Gaspé, Rivière-du-Loup, Sept-Îles, Blanc Sablon, Léves, Couches.

MÉTÉO D'ENVIRONNEMENT CANADA. QUÉBEC. Aujourd'hui: max 27, min 13. Ce Soir: min 13. Mercredi: max 28. Jeudi: 11/27. Vendredi: 14/27. OTTAWA. Aujourd'hui: max 26, min 14. Ce Soir: min 14. Mercredi: max 28. Jeudi: 15/28. Vendredi: 15/27.

Météo-Conseil. 1 900 565-4455. Frais applicables. La météo à la source. Environnement Canada.

VERTICALEMENT. 1- Païen. 2- Motif. 3- Sanie. 4- Gaz. 5- Contrariante. Solution d'hier: COLLECTIVITE, URANTE, MADIR, CINEASTE, BITE, CLEVER, TITRE, SEGRAND, DU, RATI, BUTURER, IRENE, M, DOR, T, A, SUMAC, DAM, ABAT, OTTELE, C, I, L, A, T, I, T, I, E, S, P, I, L, O, S, U, L, E, S, E, M, A, N, E, E, L, U, X, E.

Propriétaires! Logement à louer? Propriété à vendre? 975\$* 3* lignes, 33\$ par ligne supplémentaire. Samedi seulement: 20% de plus. Heure de tombée: 14h30 tous les jours. 985-3322. Communiquez avec un conseiller publicitaire dès maintenant. Différents forfaits disponibles. LE DEVOIR. VISA, MasterCard, AMERICAN EXPRESS.

Météo-Conseil. 1 900 565-4455. Frais applicables. La météo à la source. Environnement Canada.

LE DEVOIR

POLITIQUE

Comptes publics

L'économie paraît prendre du mieux

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — La situation économique du Québec est en voie de redressement. Les Comptes publics pour l'année financière se terminant le 31 mars 1998, rendus publics la semaine dernière avec plus de 15 mois de retard, fournissent plusieurs indices qui le démontrent.

Par exemple, l'impôt payé par les particuliers en 1997-98 a grimpé de presque 1,3 milliard, passant à 14 165 milliards. C'est une hausse de plus de 10 % par rapport à l'année précédente.

L'explication principale est simple: le chômage baisse, plus de gens travaillent ou gagnent plus, et tout cela augmente les revenus que l'Etat tire de l'impôt payé par les particuliers sur leurs revenus. L'impôt payé par les sociétés et entreprises a lui aussi grimpé de 19,6 %, une hausse de presque 600 millions en revenus pour le trésor public. Autre indice d'une augmentation de la prospérité: les taxes à la consommation rapportent plus au gouvernement, ce qui constitue la meilleure preuve d'une hausse des ventes, et donc de la richesse des consommateurs.

Les revenus gouvernementaux tirés de la taxe de vente au détail ont augmenté de presque 300 millions par rapport à l'année précédente: ils atteignent 5,5 milliards. Il y a eu aussi des hausses de revenus de 31 % pour les taxes provenant du tabac et de 5,6 % pour celles provenant des carburants.

Au total, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1998, les revenus du gouvernement ont crû de 3,9 milliards, ce qui a donné un appréciable coup de pouce pour rééquilibrer les finances publiques. Le déficit réel en effet été de 2,2 milliards, un milliard de moins que l'année 1997. Cela a permis d'atteindre dès cette année, un an plus tôt que prévu, un budget équilibré.

Par contre, la dette accumulée du Québec demeure élevée, à 88,4 milliards, révèlent les Comptes publics.

Ces comptes publics constituent le bilan officiel et final de l'année financière du gouvernement. Mais si la situation économique du Québec se redresse graduellement, on ne peut pas en dire autant de la rapidité avec laquelle les Comptes publics sont produits.

Ceux pour l'année financière 1997-98 viennent d'être déposés jeudi dernier à l'Assemblée nationale.

Au ministère des Finances, on invoque plusieurs raisons pour justifier ce retard: élections générales au Québec à l'automne 1998, instauration d'une réforme dans la comptabilité du gouvernement, délais dus à la comptabilisation de nombreux départs assistés dans le secteur public.

Le ministère des Finances rappelle également qu'avec le nouveau logiciel Gires acquis par le gouvernement, l'efficacité et la rapidité de la comptabilité sera améliorée.

Printemps du Québec à Paris

Louise Beaudoin remet Guy Latraverse à sa place

CHRISTIAN RIOUX
CORRESPONDANT
DU DEVOIR À PARIS

Les couteaux volent bas au Printemps du Québec. Faisant le bilan de la saison culturelle québécoise qui s'achevait hier en France, la ministre des Relations internationales Louise Beaudoin a sommé le producteur Guy Latraverse de «s'occuper de son show» et de cesser de jeter «son venin» sur l'organisation du Printemps.

La ministre réagissait aux propos de Guy Latraverse qui avait confié vendredi au *Soleil* que l'organisation du Printemps aurait dû être prise en main par un producteur et qu'en 40 jours à Paris, il n'avait jamais «senti qu'il se passait réellement quelque chose». La ministre juge ces propos «faux et inacceptables». Elle présume que Guy Latraverse était trop occupé pour se promener dans Paris et va jusqu'à se demander si le célèbre producteur ne fait pas «un transfert». «Ça n'a pas de bon sens!»

Louise Beaudoin prend ainsi la défense du commissaire adjoint du Printemps, Sylvain Gagné, responsable de l'organisation matérielle de la saison, qui a, dit-elle, «livré la marchandise dans le temps qui lui était donné».

La ministre dresse un bilan positif de cette saison dont la formule sera reprise dorénavant tous les deux ans. «Nous n'avons pas voulu faire seulement cinq ou six grands événements prestigieux [...]. On a voulu rejoindre les Français là où ils sont», disait la ministre devant deux piles de 15 cm chacune rassemblant tous les d'articles publiés depuis trois mois sur le Québec dans la presse française.

Le grand événement médiatique aura été le Salon du livre de Paris dont le Québec fut l'invité, reconnaît-elle. Sa seule déception demeure évidemment l'annulation du mégaspectacle du Champ-de-Mars remplacé par une émission de télévision *Tapis rouge* animée par Michel Drucker et diffusée hier soir sur France 2 et TVA. Concernant l'imbroglie qui a entouré cette annulation, Louise Beaudoin

souligne qu'ayant obtenu l'accord verbal du maire de Paris, Jean Tiberi, elle ne se doutait pas que son administration refuserait d'émettre le permis. Entre le 22 mai et le 2 juin «nous avons fait renverser la décision», mais lorsque celle-ci est arrivée «il était trop tard» pour organiser le spectacle dans les budgets prévus.

Ce n'est pas l'avis de Didier Fusillier, le commissaire français du Printemps, qui n'a jamais cru au projet du Champ-de-Mars. Un projet «incompatible», dit-il avec l'esprit de la Fête de la musique, faite de centaines de petites scènes. Il aurait fallu, dit-il, abandonner cette idée dès le début au lieu de s'entêter, quitte à se tourner vers une scène plus modeste comme celle de l'Hôtel de ville.

Selon Sylvain Gagné, le Printemps aura aidé à faire comprendre aux Français que les Québécois sont avant tout «des Américains vivant en français». La culture reste, selon la ministre, la meilleure façon d'intervenir dans un pays étranger. Le débat en



Louise Beaudoin

La GRC enquête sur RJR Macdonald

PRESSE CANADIENNE

Ottawa (PC) — La Gendarmerie royale du Canada mène une enquête sur le fabricant de cigarettes RJR Macdonald, relativement à son rôle dans la contrebande de cigarettes.

Un porte-parole de JT International, la compagnie-mère de RJR Macdonald, a confirmé hier que la GRC faisait enquête sur une possible complicité de l'entreprise dans des activités de contrebande de cigarettes.

JT International s'est engagée à apporter toute sa collaboration pour assurer le bon déroulement de l'enquête.

«Nous faisons preuve de bonne foi et agissons dans un esprit de bonne collaboration. L'enquête suit son cours», a expliqué un porte-parole de l'entreprise, Axel Gitz, lors d'une entrevue à la Presse Canadienne, depuis Genève, en Suisse. M. Gitz n'a cependant voulu émettre aucun commentaire sur des rumeurs voulant que RJR Macdonald soit en train de négocier une entente avec le gouvernement fédéral, à qui la compagnie doit des taxes impayées sur des produits de contrebande.

On estime que le gouvernement fédéral, l'Ontario, le Québec et les provinces maritimes ont ainsi perdu des milliards de dollars en taxes non perçues au début des années 90.

Dans toute maison
sommeille un téléphone
qui rêve de s'évader.



Vous avez maintenant les moyens de le libérer
avec notre option à tarif fixe soir et fin de semaine.

Un téléphone sans fil, c'est la liberté. Et il est maintenant plus abordable que jamais. Avec notre option à tarif fixe, vous obtenez les appels locaux illimités le soir et la fin de semaine, vos 100 minutes de base ainsi que l'appel en attente, l'afficheur et la messagerie vocale... le tout pour environ le même coût qu'un téléphone ordinaire.

Téléphone Sony
maintenant
99,99 \$

Forfaits	Tarif mensuel	Ce que vous obtenez
PARLEZ BEAUCOUP	20 \$	100 minutes de base, messagerie vocale, afficheur, appel en attente, facturation à la seconde, appels locaux gratuits le jour de votre fête, pas de frais de mise en service ni de contrat.
PARLEZ BEAUCOUP PLUS	30 \$	Tout ce qu'il y a ci-dessus plus les appels illimités la fin de semaine.
AVEC NOTRE NOUVELLE OPTION À TARIF FIXE	45 \$	Tout ce qu'il y a ci-dessus plus les appels illimités le soir et la fin de semaine.

Frais d'entretien en sus.

D'autres forfaits sont également offerts.

Un service amical, un achat sans tracas ni contrat et des primes spéciales comme les appels locaux gratuits le jour de votre fête. Voilà comment le futur est simple avec Clearnet. Pour en savoir plus sur nos forfaits (à compter de seulement 20 \$), faites le 1 888 CLEARNET (ou visitez notre site au www.clearnet.com).

clearNET scp
le futur est simple



Le SCP Clearnet est offert à la boutique Clearnet située au 950, rue Sainte-Catherine Ouest à Montréal et chez les marchands participants suivants:



Club 402-HOMME

À votre service depuis 20 ans



TUXEDOS
importés d'Italie
au prix de gros

100 % laine

Coupes exclusives

495 \$

le tuxedo

1118, rue Sainte-Catherine O.,
Bureau 200
Montréal (Québec) H3B 1H5
tél.: 861-3636

Du lundi au vendredi
De 9 h 30 à 18 h
Samedi de 10 h à 16 h

É D I T O R I A L

Le Kosovo catalyseur

Jamais, depuis ses premiers pas en 1975, un sommet annuel des pays riches n'aura été aussi politique. Le G8 comme gouvernement mondial? Une étape majeure semble avoir été franchie où la guerre du Kosovo sera venue agir comme catalyseur.

Dans la folie du conflit yougoslave, on a eu l'impression d'assister à la naissance d'un nouveau «gouvernement mondial», en lieu et place de l'ONU. Le sommet de Cologne confirme cette impression. Vrai que la gestation d'un tel gouvernement n'est pas récente. On en perçoit les signes balbutiants depuis de nombreuses années, de manière assez désarticulée. Les riches ont, dans le passé, systématiquement utilisé ces réunions annuelles pour tenter de faire la démonstration de leur solidarité, mais en se contentant souvent de n'en afficher que les apparences. La cohésion des Occidentaux s'est traditionnellement le mieux exprimée sur le terrain de l'économie internationale, en résultats mitigés, il est vrai, les Grands prenant l'habitude de ne se mobiliser autour des questions politiques de l'heure qu'en déclarations vagues.

La guerre en Yougoslavie semble venir tout bouleverser, ou tout accélérer. Cette solidarité, qui lui faisait défaut en termes réels, l'Occident se l'offre de façon spectaculaire avec le Kosovo. Ses chefs de guerre sont allés la célébrer en fin de semaine à Cologne. Et les morts qu'a faits ce conflit sont les sacrifiés de cette manifestation sans précédent d'unité occidentale. Aussi, la guerre du Kosovo vient-elle agir comme élément de cristallisation de la cohésion entre l'Europe et les États-Unis. Elle pourrait bien représenter dans l'histoire cet instrument par lequel le G7 pourra prétendre, en prenant soin d'intégrer la Russie, à la légitimité nécessaire pour se constituer en gendarme mondial et en un gouvernement planétaire — qui ne dit pas son nom. Avec l'OTAN pour bras armé. Et le Tribunal pénal international pour bras judiciaire.

Le timing du sommet de Cologne n'aurait évidemment pu être plus réussi. Le sommet est survenu quelques jours après la capitulation de Belgrade et au moment où était conclue une entente à Helsinki sur le rôle de la Russie au sein de la KFOR. Ponctuellement, cette présence russe soulevait des problèmes très délicats dans la «gestion» de la paix au Kosovo. Mais il y a plus: la participation russe symbolise aussi l'intégration à long terme de Moscou à l'espace européen. C'est une participation dont la signification est d'autant plus grande que Moscou se résigne en somme à cette nouvelle carte des pouvoirs après avoir pesté contre les Occidentaux pour avoir fait fi de son droit de veto (et de celui de la Chine) au Conseil de sécurité des Nations unies.

Cela met en exergue l'autorité — triomphante — avec laquelle les sept Grands ont combiné leurs rôles de guerriers et de pacificateurs. C'est sous leur gouverne que, de bout en bout, ont été menés les pourparlers avec la Russie sur la formulation de la résolution qui allait être finalement envoyée au Conseil de sécurité pour officialiser la sortie de crise diplomatique. S'achemine-t-on vers un Conseil de sécurité aux fonctions honorifiques? Il n'a pas cessé d'être marginalisé pendant le conflit. Cela représente, huit ans après la guerre du Golfe, un changement révolutionnaire. Il sera de plus en plus asservi à ce «gouvernement mondial» naissant si rien n'est fait pour en réformer le processus décisionnel.

Quelles implications aura, par ailleurs, la guerre du Kosovo sur les autres conflits régionaux? Le sommet de Cologne aura apporté, lui aussi, son lot de phrases creuses — sur le conflit indo-pakistanaï et l'incontournable «processus de paix» israélo-palestinien, par exemple. Washington a répété au cours des derniers mois ne pas considérer les frappes militaires de l'OTAN comme un cas d'espèce annonçant des interventions alliées aux quatre coins de la planète. N'empêche que dans l'avenir sera mesurée l'action — ou l'inaction — de la communauté internationale en Turquie, en Indonésie ou en Angola à l'aune de son intervention massive en Yougoslavie.

Il y a une autre guerre, celle contre la pauvreté, que l'on voudrait voir nos gouvernements mener avec le même acharnement à l'échelle internationale. L'effacement des dettes des pays les plus pauvres de la planète, qui se retrouvent presque tous en Afrique subsaharienne, n'est certainement pas une panacée sociale, politique ou économique, mais il n'en constitue pas moins une arme essentielle dans la lutte contre un sous-développement qui fait crever de faim des centaines de millions de personnes.

Aussi, le G7 a-t-il semblé ce week-end prendre enfin conscience de l'inimaginable gravité de la situation en espérant qu'environ 70 % des 130 milliards de dettes de ces pays pauvres pourra être «rapidement» annulé, soit d'ici la fin de l'an 2000. C'est un grand petit pas. Grand au regard de la légendaire indifférence internationale. Petit au regard des besoins des populations de ces pays.

Souhaitons seulement que ce ne soit pas que poudre aux yeux. Que les promesses seront cette fois-ci tenues. Qu'un peu d'humanité sera enfin injectée dans la bureaucratie du Fonds monétaire international, dont les exigences de réformes structurelles sont largement responsables des coupes exercées dans ces pays en éducation et en santé. Que la «générosité» occidentale n'entraînera pas, en revanche, une réduction de l'aide internationale. Et que les économies réalisées au titre du remboursement de la dette ne serviront pas à engraisser de petites dictatures corrompues. La «reconstruction» mérite que l'on s'y intéresse, en Afrique comme dans les Balkans.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
PIERRE CAYOUILLE, NORMAND THÉRIAULT
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ



Guy Taillefer



L E T T R E S

Exporter l'eau, une solution?

À l'aube de l'an 2000, le Québec se trouve au beau milieu d'un débat qui le place dans une situation délicate. En effet, le gouvernement québécois serait sur le point d'exiger une demande d'exportation d'eau en vrac par navire-citerne, malgré l'opposition des autres provinces canadiennes et du gouvernement fédéral. L'ampleur de cette idée est devenue, au cours des dernières années, très sérieuse, plusieurs scénarios circulant à l'idée que le Québec veuille tirer profit de cette nouvelle industrie prometteuse. Mais au-delà des désirs économiques, il n'en demeure pas moins que l'eau québécoise est, à nos yeux, une richesse nationale. En plus de dépenser des milliers de dollars à la protéger, devrions-nous nous assurer, en tout premier lieu, si le Québec obtient sa demande d'exportation, que cette commercialisation profite à l'ensemble de la population?

Le prochain siècle pourrait malheureusement connaître une multitude de conflits géopolitiques de grande envergure liés au manque de cette ressource indispensable à la vie. Sans céder au catastrophisme, il faut pourtant constater que ces ressources sont limitées. L'eau est peut-être renouvelable, mais ses réserves ne sont pas pour autant illimitées. Le monde industrialisé et urbanisé, oublieux de l'importance de la nature, se sera éloigné de l'obéissance des traditions au point de vue de l'approvisionnement d'eau.

L'idée de la commercialisation, dans un endroit tel que le Québec où il y a surabondance d'eau, peut paraître plus comme un défi économique. Or, avec les pressions des dernières révolutions et l'urbanisation toujours croissante, l'utilisation de l'eau québécoise dépasse maintenant largement les besoins physiologiques de ses utilisateurs, se prêtant dorénavant à la production d'énergie indispensable au développement moderne.

Notre eau semble omniprésente au Québec. C'est un article de foi que nous sommes dotés à profusion de cours d'eau. Malgré cette abondance, nous nous devons de gérer l'eau comme toute autre ressource précieuse, c'est-à-dire de l'utiliser en la préservant

pour nos enfants et leur descendance. Avant toute chose, nous devrions reconnaître sa juste valeur avant de commettre de nouveau un geste regrettable. Cette politique devrait devenir une priorité pour le ministère de l'Environnement. Nous devons commencer à considérer l'eau comme la solution à la santé de l'environnement et comme une denrée précieuse, et à la gérer en conséquence.

En effet, au Québec, l'abondance de nos réserves d'eau a grandement joué un rôle dans le changement d'attitude du public. En dépit de l'augmentation rapide des besoins socioéconomiques et des progrès technologiques, les dernières générations de Québécois ont pu faire usage (à bon ou à mauvais escient) des ressources en eau en raison de son faible coût.

De nouvelles mesures doivent être prises afin de protéger les eaux du Québec. L'exportation de ces eaux n'est certainement pas la meilleure solution pour combler l'utilisation croissante et concurrentielle. Elle nous est essentielle, et, par conséquent, tous les secteurs de la société et tous les Québécois doivent reconnaître le principe fondamental de la valeur de l'eau.

Cette idée d'exporter l'eau rend officiel le fait que l'eau est maintenant considérée comme une ressource économique au même titre que des minerais. Or, au Québec, la conservation et l'utilisation durable de cette ressource est un défi des plus épineux pour le gouvernement. La mise en œuvre des mesures bénéfiques, tant aux générations actuelles que futures, est essentiellement une question de vie ou de support à la vie qui nécessite davantage une vision d'avenir.

Alexandre Lampron
Candiac, 14 juin 1999

Choisir entre Québec et Ottawa

Dans son texte publié dans *Le Devoir* des 5-6 juin («Sécession et nationalisme exclusifs»), Stéphane Dion soumet deux «grandes» déclarations principales...

«Le nationalisme québécois est en général ouvert: dans notre grande majorité, nous nous sentons à la fois Québécois et Canadiens.»

«Si les deux tiers des Québécois ne veulent pas de troisième référendum, c'est qu'ils ne veulent pas qu'on les force à choisir entre le Québec et le Canada» (sic).

Premièrement, il ne s'agit pas pour les Québécois de choisir entre le Québec et le Canada mais entre Québec et Ottawa, et ce n'est pas la même chose. Québec est le chef-lieu du pouvoir des Québécois et Ottawa, le chef-lieu d'un autre pouvoir auquel les Québécois sont inféodés, non pas opprimés, mais inféodés, ce qui est déjà un désavantage considérable puisqu'il soumet notre dynamique grandissante à la merci de quelqu'un d'autre, notamment les fonctionnaires fédéraux et les grands patrons des grosses entreprises. Le Québec possède déjà son propre État naturel et ne peut continuer de se soumettre à l'arbitraire d'un pouvoir postimpérial, centraliste et unitaire.

D'autres provinces ont maintenant atteint le statut de fait (*de facto*) de véritables États et Ottawa devra les reconnaître s'il ne veut pas se retrouver avec une guerre civile.

Au nord des Amériques, le Canada est un véritable continent distinct et comme tel, il n'a pas à devenir le siège d'un État central unitaire mais de plusieurs États distincts, ainsi que la géographie le commande. Lorsqu'ils choisissent enfin de se défaire d'Ottawa, les Québécois resteront Canadiens de la même manière que les Suédois, les Norvégiens, les Danois, les Finlandais et les Islandais sont restés Scandinaves après le démantèlement final de l'Union Kalmar. La politique est affaire d'intérêts, de rapports de forces et d'effectivité, non d'affectivité.

Le Québec et même les autres provinces ont intérêt à se soustraire de la tutelle et de l'inféodation à Ottawa. Leur position s'en trouvera renforcée parce qu'elles deviendront des États reconnus et leur dynamique deviendra plus effective à cause de la concentration et de l'économie de l'effort qui en résultera. Toute la question est là. N'est-ce pas Stéphane Dion qui a vanté l'État naturel selon le philosophe prussien Johann Gottfried Herder (1744-1803) devant le London School of Economics? Il devrait être le premier à l'appuyer.

René-Marcel Sauvé
Laval, 6 juin 1999

LIBRE OPINION

Dévalorisation de la recherche en santé buccodentaire et œil-vision

GILLES LAVIGNE

Vice-doyen à la recherche, faculté de médecine dentaire, Université de Montréal

ANTONIO NANJI

Président élu, Association canadienne de recherche dentaire et professeur titulaire, faculté de médecine dentaire, Université de Montréal

HÉLÈNE BOISJOLY

Coordonnatrice du Réseau de recherche vision du Fonds de la recherche en santé du Québec, département d'ophtalmologie, Hôpital Maisonneuve-Rosemont affilié à l'Université de Montréal

Les enjeux de la recherche en santé buccodentaire ou de celle concernant l'œil et la vision font rarement la manchette. Lorsque le système de santé est pris dans la tourmente, nos travaux de recherche de même que leurs développements disparaissent dans l'agitation. Le peu d'importance accordée à ces deux thèmes s'explique en partie du fait que les maladies qui y sont rattachées sont rarement mortelles (exception faite du cancer ou d'infections graves) mais aussi par le fait que les consommateurs assument directement une part importante des coûts de ces soins. En santé buccodentaire, le rôle de l'État se limite aux coûts engendrés par les actes préventifs et les soins accordés aux enfants et aux adultes socio-économiquement défavorisés. La santé buccodentaire se situe au troisième rang pour l'ensemble des coûts directs en santé au Canada, après ceux des maladies cardiovasculaires et mentales. Les coûts reliés aux prothèses visuelles (lunettes, verres de contact) et aux soins de l'œil représentent une dépense familiale non négligeable.

Dans une tentative audacieuse pour maintenir la performance canadienne en recherche et améliorer la santé des

Canadiens, le gouvernement fédéral a récemment annoncé, lors de son dernier budget, la création des Instituts canadiens de recherche en santé (ICRS). Le modèle proposé se veut plus intégré que celui qui existe à l'heure actuelle aux États-Unis et connu sous le nom des National Institutes of Health (NIH). En effet, le gouvernement canadien souhaite mettre en réseau l'ensemble de ses chercheurs des sciences humaines, fondamentales, cliniques et évaluatives autour d'une quinzaine de thèmes. Ce regroupement de chercheurs de diverses disciplines et cultures scientifiques différentes devrait voir le jour au printemps 2000. Il remplacera l'actuel Conseil de recherches médicales du Canada (CRM). Les grandes orientations sont déjà connues mais certains enjeux font encore l'objet de débats. On peut consulter le site Internet des ICRS: (<http://www.cchr.org>).

Quel statut accordera-t-on à la recherche en santé buccodentaire et à celle de l'œil/vision au sein des ICRS? Les décideurs tiendront-ils compte qu'il existe depuis plus de vingt ans un comité actif pour les sciences buccodentaires et que le CRM octroie annuellement une trentaine de subventions majeures distribuées entre les dix facultés canadiennes de médecine dentaire?

Aux États-Unis, le Congrès américain a gratifié son Institut national des maladies dentaires et craniofaciales (NIDCR) et le National Eye Institute en bonifiant leurs moyens financiers et en élargissant leurs mandats. Au Québec, le ministère de la Santé a reconnu l'importance de la santé buccodentaire et de la vision en créant deux réseaux regroupant les chercheurs des facultés québécoises de santé et des chercheurs des réseaux de santé publique et hospitaliers.

Il apparaît essentiel que le ministre de la Santé, Allan Rock, précise le statut de micro-regroupements de chercheurs avant d'arrêter toute décision. Un Comité provisoire, formé par le ministre dans le but d'établir ces instituts, doit faire rapport à l'automne 1999. Il faut s'assurer de pré-

server l'identité, la productivité et l'intégration de tous les groupes, particulièrement ceux dont la masse critique est différente de celles qui composeront principalement cette quinzaine d'instituts. Il y a à la sujet d'inquiétude car selon qu'il s'agisse du domaine des maladies cardiovasculaires ou de la santé mentale, le nombre des chercheurs est de 8 à 12 contre 1 en santé buccodentaire et en santé de la vision. Nos travaux de recherche risquent non seulement d'être confondus parmi ceux des autres regroupements, mais de disparaître sous l'impact de leur masse.

Comment se fera le regroupement stratégique de petits thèmes? Voilà un bien grand défi que le Comité provisoire doit relever. Laissons-nous des secteurs de recherche performants être dévalorisés sur la simple base de la masse critique? Nous osons croire que l'exercice n'écartera pas le développement de la recherche en sciences buccodentaires ni celui de l'œil et de la vision du giron des responsabilités de l'État au seul profit de thèmes dont il est l'unique gestionnaire-payeur.

Nous insistons pour rappeler qu'il n'existe aucun rapport d'équivalence entre la taille d'un thème et celle de sa performance ni celle de sa pertinence en santé. En effet, une étude récente publiée dans *Nature*, à l'automne 1998, souligne que la recherche buccodentaire canadienne se situe au premier rang en terme d'impact international et qu'elle est même plus productive que celle effectuée aux États-Unis. Le Canada a développé une expertise de premier plan dans le contrôle des maladies des gencives et du parodontite qui affectent plus de 40 % des individus de plus de 40 ans et la prévalence de la carie dentaire a chuté de 60 à près de 20 % chez l'enfant au cours des vingt dernières années.

Une mauvaise santé buccodentaire découlant des infections associées à la carie, aux maladies des gencives, à la présence d'infections fongiques buccales, peut compromettre la guérison et réduire l'efficacité de traitements mé-

dicaux de patients greffés d'organes, des sidatiques, des personnes recevant des traitements de chimiothérapie. Elle est aussi associée à des problèmes cardiaques et pulmonaires ainsi qu'au faible poids des bébés à la naissance.

Les patients hospitalisés dans des unités de soins intensifs et ayant une mauvaise santé buccodentaire sont neuf fois plus à risque de pneumonie grave que les autres patients. Soulignons aussi les percées de la recherche en sciences buccodentaires dans les domaines de la douleur, des troubles du sommeil, des cancers buccaux, des biotechnologies favorisant la guérison de plaies et fractures osseuses de même que du leadership international des chercheurs dans ces domaines. L'impact socioéconomique des maladies de l'œil et de la déficience visuelle est en croissance compte tenu de la chronicité de ces problèmes de santé et de l'augmentation de l'espérance de vie. La chirurgie de cataracte est l'intervention chirurgicale majeure la plus fréquente au Canada. La greffe de la cornée est la transplantation de tissus humains la plus souvent pratiquée. Le quart de la population est myope. Plus de 10 % des personnes de 70 ans et plus souffrent de dégénérescence rétinienne liée à l'âge. La rétinopathie diabétique est responsable d'une part importante de perte de la qualité de vie chez les diabétiques.

Les conséquences de ce manque de reconnaissance se feront fortement ressentir dans les secteurs de la santé buccodentaire et de l'œil/vision. Pour que le projet des ICRS devienne réalité, il faut favoriser une meilleure synergie et faire en sorte qu'aucun acquis de performance ne soit perdu. Pour ce faire, nous proposons que le développement et l'amélioration des soins de santé buccodentaire et en œil/vision soient protégés dans le cadre d'un institut qui pourrait aussi regrouper tous les thèmes de recherche au niveau craniofacial tels que l'audition et la parole, les troubles en oto-rhino-laryngologie et les réhabilitations faciales postcancéreuses ou trauma.

IDÉES

Haïti

Péril en la demeure

Les intellectuels de ce pays plongé dans une crise sans précédent doivent fixer les termes d'un nécessaire débat de société

ANDRÉ CORTEN

Professeur de science politique
Université du Québec à Montréal

Lorsqu'il a obtenu l'aval des Nations unies pour intervenir en 1994 en Haïti au nom de la menace pour la paix, le gouvernement américain n'était pas au-dessus de tout soupçon. En rétablissant le président constitutionnel Jean-Bertrand Aristide, renversé par un coup militaire le 30 septembre 1991 après neuf mois de gouvernement, il s'agissait pour les Américains d'enlever tout prétexte politique à la poussée migratoire des *boat people*. Les autorités américaines ne voulaient pas d'un demi-million supplémentaire d'Haïtiens sur leur territoire, ceux-ci pouvant, à leurs yeux, affecter l'équilibre interethnique américain.

Une aide internationale est dès lors promise aux Haïtiens mais à deux conditions: le respect des règles procédurales de la démocratie (au nom de quoi, selon une lecture de l'article 134-3 de la Constitution, le mandat du Président Aristide devait se terminer en janvier 1996 — malgré la parenthèse de trois ans de régime militaire) et l'application d'un programme d'ajustement structurel permettant à Haïti de s'adapter à la mondialisation.

La division du camp Lavalas s'est immédiatement faite sur cette base: la majorité parlementaire organisée dans l'OPL (alors Organisation politique Lavalas transformée ensuite en Organisation du peuple en lutte) lâchait le Président mais acceptait de se soumettre au «réalisme» des exigences économiques internationales. Il est assez étonnant que la direction de l'OPL composée pour une part d'anciens militants de gauche ait accepté ce marché, mais déjà à ce moment il y avait la peur des ambitions démesurées d'Aristide.

Timidité intellectuelle

Il y eut aussi une grande timidité intellectuelle, tant parmi les universitaires de la diaspora que parmi le nouveau personnel politique pris dans les illusions et l'affairisme du pouvoir. Personne ne s'est donné la peine de démontrer avec rigueur qu'à terme, une politique d'ajustement structurel (dont on ne retenait d'ailleurs curieusement dans les discussions que le volet privatisations) allait provoquer un véritable cataclysme social. Personne n'a montré non plus qu'au contraire, un réflexe de résistance axée sur l'autocentrisme était suicidaire. La démonstration scientifique de ces deux faits aurait pu être décisive



Les élections présidentielles prévues pour fin novembre 2000 reporteront Aristide au pouvoir si n'apparaissent pas entre-temps d'autres candidats crédibles mais surtout si ne s'élabore pas un programme de sortie de la crise.

mais elle ne fut pas réalisée.

Pourtant, la plupart connaissait les conséquences des deux perspectives, d'où l'immobilisme qui s'est installé. Depuis longtemps, Haïti est transnationalisée: accepter l'ouverture totale ou la refuser tout aussi totalement relèvent d'une même politique de l'autruche. Il faut déterminer les leviers sur lesquels s'appuyer pour exercer une souveraineté garantissant au moins la dignité humaine. Pour éviter la déchéance, la mendicité et la désolation, Haïti doit réimaginer la souveraineté du peuple dans le monde transnationalisé d'aujourd'hui.

Haïti, resté le seul pays d'Amérique latine à avoir les deux tiers de sa population dans les campagnes (dans le reste de l'Amérique, les deux tiers sont en milieu urbain), risque de connaître avec la libéralisation totale une poussée migratoire sans précédent. La misère absolue que connaît 25% de la population entassée dans les bidonvilles de Port-au-Prince, des Gonaïves, du Cap, etc., peut en l'espace de quelques années en toucher 50%. On constate aujourd'hui déjà une forte pression migratoire. Le populisme qui résulterait de cette urbanisation faite dans le chaos prendrait l'allure d'une poussée aveugle boursouflée de cris de panique.

Faute de dénonciations rigoureuses, même les Haïtiens de bonne volonté sont restés à la remorque de la pensée de la «communauté internationale» et sont sans armes devant un discours aristidien se construisant

sans beaucoup d'efforts cérébraux sur la base d'un anti-néo-libéralisme verbal. Avec la «constatation de la caducité» du parlement par le président Préval le 11 janvier 1999, l'OPL semble avoir perdu ses dernières cartes laissant d'elle le souvenir d'une impuissance doublée d'incapacité. Va-t-elle pouvoir faire un rétablissement spectaculaire?

Aucun débat

De nouvelles élections législatives doivent être organisées. La date butoir que le gouvernement Alexis, formé en mars après la disparition du parlement (et jugé par certains non constitutionnel), s'est imposée est que la 47^e législature puisse s'ouvrir conformément à la Constitution le deuxième lundi de janvier 2000. N'ayant installé aucun débat de politique et en particulier aucun débat de politique économique, le personnel politique se trouve passablement dépourvu.

Il est exposé à toutes les opérations de diversions qui vont de l'intimidation à l'envolement dans de nouveaux rêves messianiques. Maintenant, ce sont les protestants qui ont un candidat qui se dit envoyé par Dieu! Des duvaliéristes réapparaissent par ailleurs dans tous les camps. L'article 291, qui interdisait durant les dix ans après la publication de la Constitution de 1997 à «toute personne notoirement connue pour avoir été par ses excès de zèle un des artisans de la dictature et de son maintien

[1957-1986] de briguer une fonction publique est désormais périmé.

Les élections présidentielles prévues pour fin novembre 2000 reporteront Aristide au pouvoir si n'apparaissent pas entre-temps d'autres candidats crédibles mais surtout si ne s'élabore pas un programme de sortie de la crise. Les élections législatives sont, elles, beaucoup plus incertaines. Elles le sont quant aux participants (parmi les nombreux partis existants, quels sont ceux qui voudront y participer?) mais aussi quant à la date même où elles pourront se tenir. Même si la communauté internationale tient à ce que soit respecté le calendrier, on prête à Aristide des manœuvres pour faire coïncider les élections législatives et présidentielles.

Une situation tragique

Ces jeux politiques ont lieu dans une société où l'immense majorité de la population est dans une situation tragiquement critique. Après la chute du quart du PIB à la suite de l'embargo (1992-1994: -25,7%), aucune récupération n'a eu lieu (croissance annuelle *per capita* de 0,7% de 1995 à 1998). De 1960 à 1991, la croissance avait été nulle. C'est non seulement le marasme économique le plus complet mais c'est aussi, avec un chômage dépassant les 60% la crise sociale la plus dramatique de l'histoire d'Haïti. Les gens s'entassent dans les bidonvilles. Les conditions d'extrême misère favorisent la violence. Mais cette violence est aussi manipulée et devient un ingrédient clef du climat électoral. On reparle de novembre 1987 où des centaines d'électeurs ont été massacrés dans les bureaux de vote!

Fin mai, un rassemblement contre l'insécurité pourtant dûment autorisé a dû être dispersé parce qu'attaqué par des commandos de contre-manifestants aristidiens. Il est probable que durant de longs mois, un climat rampant de terreur s'installe. La peur des «classes dangereuses» et la panique des classes moyennes devant l'insécurité traduisent l'angoisse de celles-ci envers leur avenir. Que deviendront-elles dans les affrontements qui s'annoncent? Vont-elles être laminées par les processus économiques? Peuvent-elles ne pas céder à la panique et imposer une vraie scène politique ou en tout cas y participer de façon responsable?

Il leur manque une pensée autonome par rapport aux recettes de la communauté internationale. Il y a une lourde responsabilité de celle-ci qui, sans imagination, impose ses solutions sans en mesurer les conséquences. Il y a un défi pour les intellectuels haïtiens qui malgré l'affairisme de certains des leurs, malgré l'agitation stérile et surtout malgré la peur, doivent fixer les termes d'un débat de société. Il est plus que temps! Devant la confusion et la mise en spectacle de la terreur, ils pourraient céder à la panique et faire chavirer le navire.



Chantal Hébert

Devoirs de vacances (1)

Il fut un temps où les écoles primaires fermaient pour l'été avant le parlement d'Ottawa. À l'époque de Brian Mulroney, on avait même voté sur la peine de mort et l'avortement en pleine canicule. Sous Jean Chrétien par contre, les terrains de golf n'ont pas sitôt commencé à reverdir que les députés lavent leur puit.

Cette année, les vacances ne sont tout de même pas arrivées une journée trop tôt pour les partis fédéraux. L'été qui commence constitue leur dernière vraie chance de reprendre leur souffle avant de s'engager dans le long corridor qui mène aux élections générales. Rarement ont-ils tous eu autant besoin de se recueillir.

■ Jean Chrétien: c'est devenu un lieu commun de dire que le second mandat libéral manque d'élan. S'il n'y avait pas eu le débat du Kosovo, on se demande comment les parlementaires auraient justifié leur salaire en 1999. L'inertie est telle qu'on peut se demander comment le discours du Trône attendu pour l'automne pourrait redonner du tonus au gouvernement.

En attendant, pour ses devoirs de vacances, deux matières devraient s'imposer à M. Chrétien. D'abord, décider du sérieux qu'il accorde au tapage préréférendaire de Lucien Bouchard et déterminer si une contre-offensive fédérale s'impose. L'hypothèse d'un avant-projet de loi fédéral sur la souveraineté pourrait alors revenir dans le paysage. Ensuite, réfléchir à sa propre place dans la suite des choses.

Les réflexions de Jean Chrétien sur son avenir et son choix d'un scénario préréférendaire fédéral sont davantage liées qu'il n'y paraît. Si Ottawa enclenche une démarche pour tenter d'encadrer à sa façon le futur référendum québécois, M. Chrétien pourrait difficilement ne pas rester en selle pour la piloter jusqu'au bout.

■ Preston Manning: si Jean Chrétien doit réfléchir à son avenir, que dire du chef réformiste? Un sondage publié vendredi dernier confirmait que les Canadiens trouvent qu'autant les conservateurs que le NPD font un meilleur travail en Chambre que le Parti réformiste qui jouit pourtant de la loge privilégiée de l'opposition officielle.

Mais, dans leurs prières pour un nouveau chef, les réformistes devront tenir compte de ce que les aspirants successeurs qui se profilaient à l'horizon, comme le ministre des Finances albertain Stockwell Day, ont commencé à se dérober depuis qu'un plébiscite a montré que le projet d'Alternative unie décolle difficilement.

■ Joe Clark: le ciel a été clément pour le chef conservateur depuis le début de 1999. Les déboires réformistes, le succès des Tories en Ontario, et surtout au Nouveau-Brunswick, ont redonné à plusieurs conservateurs fédéraux la foi en leur propres chances de résurrection.

Mais le débat sur le Kosovo, un sujet sur lequel M. Clark comme ancien ministre des Affaires étrangères aurait pu briller aux Communes, a montré qu'il aurait intérêt à se faire élire au Parlement. C'est vite dit. Avec leur mince majorité, les libéraux vont tout faire pour ne pas libérer de sièges susceptibles d'être récupérés par l'opposition. Et l'Alberta, premier choix de M. Clark, demeure un bastion réformiste. Comme Brian Mulroney et Jean Chrétien avant lui, devra-t-il regarder du côté de l'Atlantique pour s'établir temporairement aux Communes?

■ Alexa McDonough: même le bon dieu lui a donné du fil à retordre. En punissant le député Svend Robinson pour avoir déposé une pétition aux Communes demandant que le nom de Dieu soit expurgé de la Constitution, Mme McDonough a alimenté les interrogations sur sa propre capacité de refaire du NPD le lieu de débat qu'il a déjà été.

A cela, il faut ajouter un portrait provincial en dents de scie à commencer par les scores piteux du NPD au Nouveau-Brunswick et en Ontario. Ce résultat en particulier a même amené l'ex-premier ministre Bob Rae à suggérer que le NPD ontarien fusionne avec les libéraux. En Colombie-Britannique, le NPD provincial est au plus mal et en Saskatchewan, Roy Romanow a décalé ses élections, le temps de panser les plaies qu'il s'est infligées en se collectant aux infirmières de sa province. Par contre, le NPD de la Nouvelle-Écosse pourrait bien prendre le pouvoir à l'occasion des élections de la fin-juillet. De quoi faire regretter à Mme McDonough qui a dirigé longtemps cette formation de l'avoir quittée.

■ Gilles Duceppe: à défaut de réaliser l'indépendance du Québec par rapport au Canada, le Bloc québécois a passé le printemps à affirmer son indépendance envers le PQ. Le chef bloquiste a recruté Jacques Parizeau comme conseiller spécial. Il s'est lancé dans l'exploration de nouvelles pistes de réflexion sur la souveraineté. Et récemment, M. Duceppe a été un des premiers à se dissocier des déclarations tonitrueuses de Lucien Bouchard selon qui remettre en question le «modèle québécois» équivaut à vouloir torpiller l'identité québécoise.

Les choix de M. Duceppe n'ont pas toujours été heureux. Pensez au questionnement incongru de la thèse des deux peuples fondateurs. Au total, on constate cependant l'existence d'une pensée souverainiste plus autonome de Québec qu'avant aux Communes. Variation sur un même thème ou présage de complications sérieuses pour Lucien Bouchard? On en reparlera.

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs et lectrices. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 7000 signes (y compris les espaces) ou 1000 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

Gouvernement et système représentatif

Où sont les démocrates?

Le peuple ne gouverne pas plus aujourd'hui qu'il y a 200 ans

FRANCIS DUPUIS-DÉRI

Professeur de sciences politiques au collégial

Aujourd'hui, presque tous les acteurs politiques se réclament de la démocratie au point qu'on en vient à oublier complètement le sens véritable de ce mot, c'est-à-dire le peuple assemblé pour proposer, discuter et voter les lois. Or pendant plus de deux mille ans, le mot «démocratie» a signifié précisément le gouvernement direct par le peuple, et pas autre chose. À l'époque des révolutions américaine et française, le mot «démocratie» conservait encore ce sens. Il avait une connotation révolutive autant pour les royalistes que pour les patriotes révolutionnaires, ces derniers préférant à la démocratie un système représentatif qu'ils nommaient «république». Or celui qui aujourd'hui veut penser l'antidémocratie fondateur et toujours présent de notre système représentatif se heurte à un problème lié à la confusion des mots qui déstabilise la pensée: ce système représentatif en est venu vers 1840 à s'arroger l'étiquette de «démocratie».

Il convient donc pour clarifier le débat d'emprunter à la psychologie le concept d'«agoraphobie». L'agoraphobie fait référence en psychologie à une peur des foules ou des grands espaces. Appliquée à la politique, la notion d'«agoraphobie» permet de décrire d'un point de vue politique cette méfiance profonde envers un peuple se gouvernant seul, sans que sa volonté ne soit filtrée par un ou plusieurs représentants.

L'«agora» qui inspira les psychologues était d'ailleurs dans la Grèce antique cette place publique qui constituait le cœur politique et économique de la Cité démocratique. C'est là où se réunissait le corps des citoyens pour exercer le pouvoir démocratique. Le philosophe ou l'acteur politique qui souffre d'agoraphobie craint la démocratie directe qui tourne inévitablement, selon lui, au chaos ou à la tyrannie de la majorité.

Ce qui est troublant pour nous qui croyons vivre en démocratie, c'est de découvrir que l'attitude agoraphobique

des fondateurs de nos institutions représentatives s'exprime sans gêne dans les discours, pamphlets et lettres personnelles de l'époque. Cette agoraphobie est sans doute sincère. Elle est le résultat d'une éducation classique elle-même agoraphobique (n'oublions pas que Platon, Aristote et Cicéron prennent position dans leurs écrits contre la démocratie athénienne), mais aussi d'une socialisation qui encourage les membres de l'élite à se considérer supérieur face à un peuple dépeint comme politiquement taré. John Adams, un patriote de la première heure qui sera président des États-Unis, déclarait ainsi que les gens du peuple «ne peuvent ni agir, juger, penser ou vouloir». On peut difficilement imaginer une agoraphobie plus clairement exprimée et assumée.

L'agoraphobie s'explique aussi par le désir des leaders patriotes de légitimer leur propre pouvoir. C'est qu'au moment des révolutions, il y a déjà un peu partout en Occident des assemblées où siègent avec plus ou moins de pouvoir des représentants. Lors des révolutions, les patriotes américains et français sont presque tous des représentants siégeant aux assemblées coloniales en Amérique ou aux États-généraux en France et ils vont tenter d'augmenter le pouvoir politique de l'institution où eux-mêmes siègent. Ce faisant, ils s'assurent une carrière plus prestigieuse et une meilleure estime d'eux-mêmes. Il est clair également que ces leaders politiques partageaient avec l'élite possédante la peur de voir les pauvres profiter des troubles socio-politiques pour mettre en œuvre des politiques égalitaires. Leur agoraphobie sera donc à la fois antidémocratique et anti-égalitaire.

Notons le cynisme républicain: les représentants eux-mêmes expliquent au peuple qu'étant politiquement taré, il a besoin de représentants pour le représenter... Bien sûr, les patriotes vont déclarer représenter le peuple, mais tout en le méprisant. Ainsi, le député girondin Brissot déclare que le «peuple seul a le droit de se constituer, mais il n'en a pas le talent; il doit donc confier une partie de son droit à ceux qui en ont le talent».

Certains condamnent le caractère par trop abstrait de la

doctrine de la souveraineté populaire, comme le représentant Lambert du Comité de salut public pour qui le «peuple [qui est souverain] n'est qu'un être purement métaphysique». Quelle belle expression pour dire ce que personne n'entend voir: que le discours autour de la souveraineté populaire n'est qu'un leurre — on dirait aujourd'hui de la propagande ou de la manipulation des masses — et que le peuple, s'il n'est plus ni esclave ni sujet se trouve toutefois aliéné, car dépossédé du véritable pouvoir. Le peuple n'est souverain que sur le plan métaphysique. Sur le plan politique, il n'est rien.

À la suite de débats virulents qui parfois se transforment en véritables coups de force, c'est finalement le discours de la souveraineté populaire représentée qui l'emportera sur celui de la souveraineté populaire exercée. Si à l'époque des patriotes, un concept tel que celui de l'agoraphobie n'aurait pas été utile puisque tous s'entendaient pour conspuer la démocratie, ce concept d'agoraphobie est aujourd'hui nécessaire pour rendre compte de l'élément antidémocratique qui réside encore au cœur du système représentatif.

En effet, notre système représentatif conçu comme antidémocratique lors de sa création a détourné à son propre compte le sens du mot «démocratie», sans pratiquer les changements institutionnels qui auraient permis de justifier un tel changement d'appellation. Le peuple ne gouverne pas plus aujourd'hui qu'il y a deux cents ans, mais le changement de sens du mot «démocratie» orchestré par l'élite politique permet en jouant sur l'imaginaire d'asseoir plus encore sa légitimité.

Plutôt que de désigner comme antidémocrates des gens qui s'affichent eux-mêmes comme démocrates, il est plus facile de dire qu'à l'image des philosophes et des acteurs politiques des deux mille ans passés, les penseurs et les acteurs politiques d'aujourd'hui souffrent eux aussi d'agoraphobie politique. Qu'ils soient de gauche ou de droite, ils entretiennent les mêmes peurs envers le pouvoir de l'agora. Ils préfèrent donc décider au nom du peuple en affirmant que c'est pour son bien.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Yves d'Avignon (sports), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Franceur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice), Odile Tremblay (horizons), Michel Garneau (caricatures), Diane Précourt (pages thématiques), responsable des pages thématiques; Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre, danse), Paul Cauchon (médiat), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Brian Myles (cinéma), Jean-François Lévesque; à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Benoît Munger, François Normand, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cormier (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commis). La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante, Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, Sébastien Saint-Hilaire (publicitaires); Manon Blanche-Turcotte, Geneviève Landry, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Corneilles, Christian Goulet, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Yanick Martel, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Aubin (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyn Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétaire à la direction), Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR ACTUALITÉS

PRINTEMPS

SUITE DE LA PAGE 1

may, Isabelle Boulay ainsi que les interprètes de Notre-dame de Paris, l'émission accueillait notamment Robert Charlebois, Louise Forestier, Claude Dubois, Eric Lapointe, France d'Amour et Zachary Richard. Les Français ne se sont pas bousculés au portillon puisque parmi la demi-douzaine de chanteurs français, on n'avait réussi à déguster qu'une seule vedette, et pas de la dernière fraîcheur: Gilbert Bécaud. Envoyés les Julien Clerc, Catherine Lara et quelques autres qui avaient été présentés pour le spectacle extérieur. Ou plutôt remplacés par Låam et David Hallyday (le fils de l'autre).

Drucker était parfait dans son rôle de disk jockey de ce spectacle éponge largement composé de clips vidéo et d'extraits d'anciennes émissions. L'animateur n'a raté aucun impair: de Madame «le» ministre (que refusent même les ministres françaises) aux erreurs de fait (le printemps du Québec n'a pas organisé 99, mais 350 événements), en passant par ses mauvaises imitations de l'accent québécois.

Ceux qui voulaient dans cette saison culturelle détruire les préjugés français à l'égard du Québec devront repasser. Toute la première heure n'a été qu'un long hommage à Céline Dion et sa nombreuse famille, vidéoclips à l'appui, avec papa, maman et frère Dion en prime. Maman Dion en a profité pour vanter sa nouvelle émission de cuisine. Robert Charlebois a parlé de son «roman». Roch Voisine et Luck Merville ont «pluggé» leurs disques. Dubois et Charlebois leur prochain spectacle. Étrangement, seule la ministre des Relations internationales, Louise Beaudoin, demeurée silencieuse, semblait n'avoir rien à vendre.

Claude Dubois n'a pas caché son insatisfaction de devoir se taper une fois de plus le Blues du Businessman, alors que les Voisine et Boulay avaient le droit de promouvoir leur dernier album. «Je vais pas vous la chanter pendant deux heures», a-t-il dit.

Les rares à surnager dans ce magma informe furent Diane Dufresne et Claude Dubois. Est-ce pour cela qu'ils ont fui la photo de groupe de la fin? *Oxygène* interprétée par une Dufresne hirsute et en furie fut un des rares moments de bonheur. Luck Merville s'en est aussi plutôt bien tiré. On n'avait pas de mise à les croire lorsque Robert Charlebois et Louise Forestier, chantant *Lindbergh*, ont dit en regardant le ciel: «J'sais pu où chu rendu.»

Pendant ce temps, à quelques encablures de là, le vrai spectacle de clôture du Printemps du Québec avait lieu à la Cité de la musique de La Villette. Quelques représentants de la jeune chanson québécoise ont fait swinger le public de la grande Halle jusqu'aux petites heures du matin loin des ministres, des représentants officiels et des caméras de France 2. C'est là qu'était la fête. Le groupe Ann Victor y est allé de ses airs méliés bien caractéristiques de la chanson québécoise d'aujourd'hui, dont une magnifique interprétation de Napoli. Lili Fatale nous aura aussi prouvé que le rock québécois n'avait pas dit son dernier mot avec Diane Dufresne.

A minuit, alors que les téléspectateurs se sont assoupis la télécommande à la main en écoutant *Je reviendrai à Montréal*, les jeunes réunis à La Villette dansaient jusqu'au petit matin. Le commissaire français du Printemps, Didier Fusillier, ne s'y était pas trompé en disant dans son discours un peu plus tôt que le spectacle de clôture du Printemps était à La Villette... pas à France 2.

Ottawa nie avoir violé les règles de l'Aléna

Ottawa (PC) — Le gouvernement fédéral nie avoir violé l'Aléna en 1995 en interdisant l'exportation de BPC. Ottawa fait l'objet d'une poursuite de 30 millions\$ intentée par une compagnie américaine de gestion de déchets, S.D. Myers, en vertu du chapitre 11 de l'Accord de libre-échange nord-américain. Mais le gouvernement fédéral a demandé hier au tribunal chargé de régler les différends entre les pays, quant à l'interprétation à donner au traité, de juger la poursuite irrecevable. Le chapitre 11, un volet controversé du traité, autorise les compagnies qui se croient de poursuivre les gouvernements. En 1995, la ministre fédérale de l'Environnement de l'époque, Sheila Copps, avait interdit l'exportation de BPC, faisant valoir que si ces produits quittaient le pays elle ne pouvait garantir qu'ils seraient entreposés ou éliminés dans le respect de l'environnement.

LE DEVOIR

Les bureaux de *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet de *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimerie Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SUITE DE LA PAGE 1

decin pour un examen de routine alors que les services d'urgence dans la même localité sont insuffisants, voire non couverts. On ne remet pas en question la gamme des services assurés, mais certains sont plus prioritaires que d'autres», défend la présidente des régies.

En fait, les régies proposent de régionaliser complètement les budgets de la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ) en fonction du nombre d'habitants et des besoins sur chaque territoire.

Les services essentiels

Il reviendrait à Québec de dresser la liste des services médicaux considérés comme prioritaires. Mais selon les régies, ces services essentiels relèvent du gros bon sens: urgences, hôpitaux, centres de soins de longue durée, obstétrique, services spécialisés en cardiologie, en neurochirurgie, etc. Pour les services moins prioritaires, on pense entre autres aux bilans médicaux non reliés à une condition médicale, aux prélèvements cytologiques de routine, aux prises de sang.

Les récents problèmes survenus en radio-oncologie, les urgences laissées à découvert dans plusieurs régions du Québec et la difficulté constante à recruter des médecins

MÉDECINS

dans certains hôpitaux, dans les urgences ou les centres de soins de longue durée, sont la preuve même qu'il faut revoir le système en place, plaident les régies.

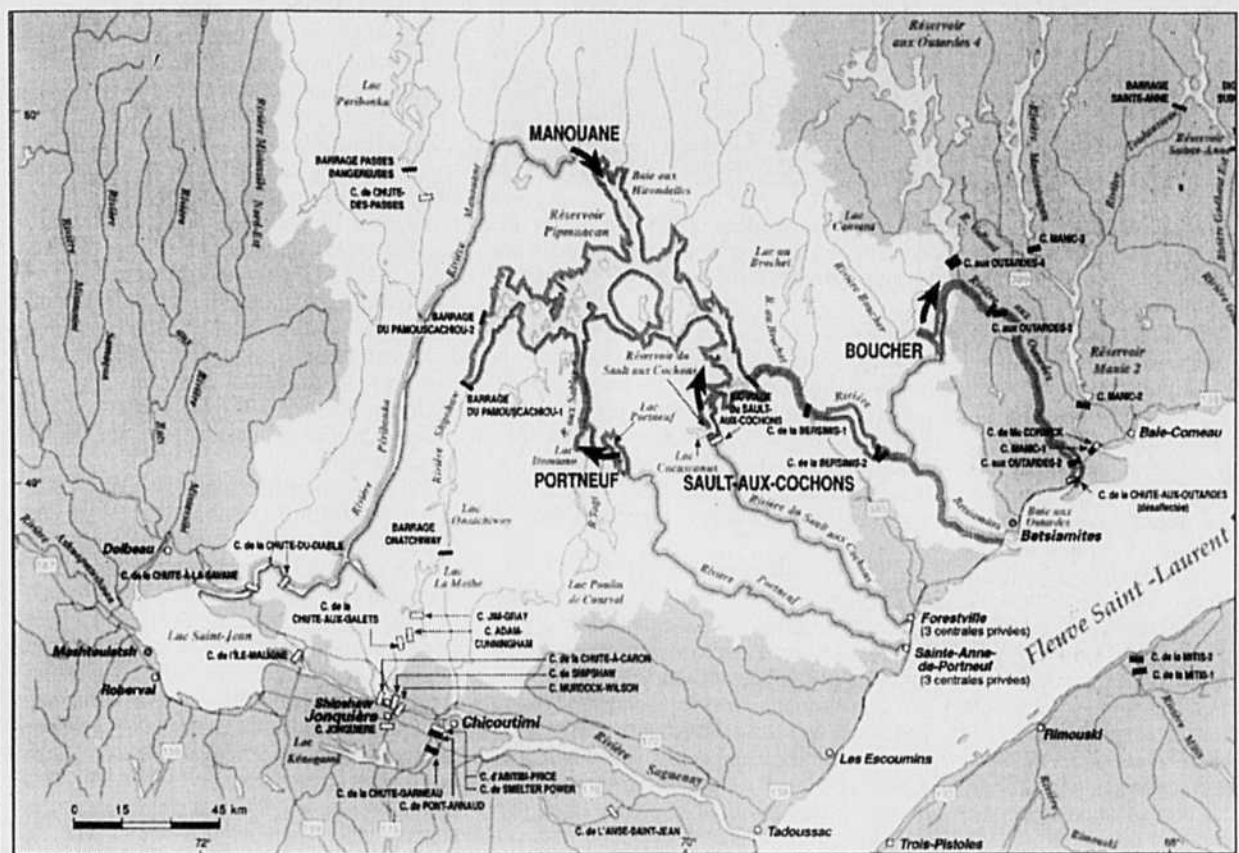
Selon le Dr Alain Larouche, médecin consultant pour la Conférence, les conditions accordées aux médecins dans les cabinets privés continuent de favoriser ce type de pratique au détriment de services plus prioritaires.

«On ne peut blâmer les professionnels de pratiquer là où c'est attirant. Mais on constate qu'il y a un glissement de la pratique vers des tâches moins lourdes où il n'y a pas de «Paquette», pas de travail le week-end. Le pouvoir d'attraction des cabinets privés demeure complet», affirme-t-il.

La ministre intéressée

Les représentants des régies ont rencontré la ministre de la Santé, Pauline Marois, la semaine dernière, pour exposer leur proposition. Selon la Conférence, cette dernière se serait montrée fort intéressée par ces orientations.

À l'heure actuelle, les aléas de la rémunération médicale découlent entièrement des négociations entreprises entre Québec et les syndicats de médecin. Or, les régies, qui doivent assurer l'organisation des services de santé à la population, déplorent ne détenir aucune prise sur les conditions qui influencent le choix du lieu et du type de pratique des médecins.



Les têtes des rivières Portneuf, Sault-aux-Cochons et Manouane, laquelle file jusqu'à présent vers le lac Saint-Jean via la Péribonka, seraient détournées vers le complexe Bersimis, selon le projet conjoint d'Hydro et de la bande montagnaise de Betsiamites. La bande a aussi accepté la construction par Hydro de la centrale Touloustouc qui turbinera les eaux du réservoir Sainte-Anne vers le réservoir Manic-2.

MONTAGNAIS

Les trois projets de détournement de la tête des rivières Portneuf, Sault-aux-Cochons et Manouane pourraient être soumis au BAPE

SUITE DE LA PAGE 1

La bande de Bersimis a par ailleurs donné son accord à la construction par Hydro-Québec d'une importante centrale hydro-électrique sur la rivière Touloustouc, qui déverse les eaux du réservoir Sainte-Anne dans Manic-2.

Cette centrale d'une valeur de 600 millions sera construite dans un territoire revendiqué par les autochtones, dans lequel Hydro a construit dans le passé les complexes Manic et Outardes sans verser de compensation équivalente à celle octroyée à la même époque aux Cris. Depuis, la bande de Betsiamites conteste l'entente symbolique signée alors et ne réclame, pour l'occupation de son territoire ancestral, pas moins de 500 millions. L'entente signée hier est muette sur le sort de cette poursuite, qui demeure donc pendante.

La centrale de Touloustouc aura une capacité de 440 MW. Elle produira à elle seule 2 TWh, soit plus du double du maigre 0,8 TWh produit grâce aux trois détournements projetés vers le réservoir Pipmuacan. Ce dernier constitue la réserve principale du complexe formé des centrales Bersimis I et II, construites avant Manic et Outardes.

Le détournement de la rivière Manouane, qui se déverse présentement dans le lac Saint-Jean via la Péribonka, donnera lieu à des compensations en électricité aux compagnies Alcan et Price, qui utilisaient cette eau aux fins de leur production. Hydro espère en tirer une plus grande énergie du fait que les eaux détournées de la Manouane seront précipitées d'une hauteur beaucoup plus importante une fois turbinées dans le complexe de la Côte-Nord. Hydro-Québec entend par ailleurs payer rubis sur l'ongle à la société Innergex les KWh qu'elle ne produira plus à ses trois centrales de la rivière Portneuf lorsque la tête de ce cours d'eau sera renvoyée vers la Bersimis.

L'entente d'hier a été signée au nouveau Centre d'interprétation de la culture innue de Papinachois par le président d'Hydro-Québec, André Caillé, et le chef René Simon.

Cette entente constitue le point de départ d'un barrage politique sans précédent contre les grands groupes environnementaux et sociaux d'envergure nationale qui contestent la construction de ces projets en période de surplus d'électricité mais qui font néanmoins partie du dernier Plan stratégique de la société d'État.

On a une idée de l'importance du syndicat de développeurs qui va se lever pour défendre les quatre projets quand on lit dans le communiqué d'Hydro-Québec que «dans les semaines à venir, le projet devrait faire l'objet d'ententes supplémentaires avec les Conseils de bande d'Essipit (Escoumins) et de Mashtewiash ainsi que les MRC Fjord-du-Saguenay, Haute-Côte-Nord, Lac Saint-Jean, Manicouagan et Maria-Chapdelaine».

Ces éventuels «partenaires» des projets de détournement et de harnachement devraient eux aussi avoir leur part du gâteau selon une formule qui n'a pas été précisée hier.

Les 17,5% d'actions détenues par la bande de Betsiamites vont rapporter au minimum deux millions par année à cette communauté d'environ 2500 personnes au cours des 50 prochaines années, pour un total de 100 millions.

La manne des dollars ne s'arrête pas là. Un Fonds communautaire sera par ailleurs créé dans lequel Hydro versera 10,4 millions pour compenser le passage de la ligne de la centrale Touloustouc et pour les inconvé-

nients associés aux détournements, dont 9,6 millions seront donnés en 14 versements dès que le ministre de l'Environnement du Québec aura émis le certificat d'autorisation à la ligne à haute tension.

La pression sur le ministre Paul Bégin ne s'arrêtera pas là: l'entente prévoit explicitement que la société d'État versera, «lors de l'émission du Certificat d'autorisation» par le ministre de l'Environnement d'une somme globale de 11 autres millions soit 2,5 millions pour chacun des détournements des rivières Portneuf et Manouane et trois millions pour celui de la Sault-aux-Cochons et du harnachement de la Touloustouc.

La bande a reçu un million hier à titre de versement anticipé, qui sera suivi dans un an d'une autre tranche de 300 000 \$. L'entente ne précise pas si ces avances seront remboursées dans l'hypothèse où certains de ces projets seraient refusés à l'issue des audiences publiques, une hypothèse qui semble avoir été balayée par les signataires...

L'entente prévoit enfin que les Montagnais de Betsiamites profiteront de 12,5% des emplois générés par les trois projets, soit l'équivalent de 200 «années-personnes» et que les entreprises de la réserve vont monopoliser 10% des contrats d'une valeur totale de 35 millions.

Les trois projets de détournement de la tête des rivières Portneuf, Sault-aux-Cochons et Manouane, laquelle s'écoule actuellement vers le lac Saint-Jean via la Péribonka, pourraient être soumis pour évaluation au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) si des groupes en font la demande.

Par contre, il est à peu près certain que les quatre projets seront soustraits à l'autorité de la Régie de l'énergie car Québec a évité jusqu'à présent de mettre en vigueur l'article 73 de sa loi, lequel oblige Hydro et les distributeurs gaziers à lui soumettre leurs projets d'équipements de production. Certaines mauvaises langues murmurent à Québec que le retard du gouvernement à approuver le règlement d'entrée en vigueur de l'article 73 n'est pas étranger au fait que ce retard lui confère le privilège, comme par le passé, de donner lui-même le feu vert aux projets d'Hydro sans examen indépendant de leur pertinence énergétique et économique.

Rappelons que les verdicts du BAPE sur la «justification» des projets ne pèsent pas lourd: lorsque cet organisme a jugé injustifié au plan énergétique et économique le projet de la centrale SM-3 sur la rivière Sainte-Marguerite — un verdict aujourd'hui officiellement partagé par Hydro-Québec qui le juge trop coûteux — non seulement Québec a-t-il fait fi de cette conclusion mais il a écarté du BAPE son ancien vice-président, André Delisle, qui avait osé contester l'orthodoxie hydro-québécoise du moment...

Pour André Caillé, le pdg d'Hydro-Québec, il s'agissait hier «d'un grand jour» puisque la société d'État avait enfin «trouvé un partenaire qui pourra participer à toutes les phases des travaux et dans le projet commercial du projet».

Quant au chef de Betsiamites, René Simon, il était d'autant plus heureux de la conclusion des négociations que, soulignait-il, l'entreprise devrait se solder par «la restauration d'une des plus belles rivières à salmon du patrimoine innu-montagnais et à des développements majeurs qui auront un impact sur la pratique des activités traditionnelles de chasse, de pêche et de piégeage». Le communiqué d'Hydro ne précise toutefois pas le lien entre l'entente et les bénéfices escomptés par les autochtones, ce qu'il a été impossible de faire préciser par un porte-parole autorisé de la bande

INFIRMIÈRES

SUITE DE LA PAGE 1

toutes les heures supplémentaires ou les remplacements. La FIIQ estime que seulement les heures supplémentaires représentent l'équivalent de 852 postes à temps complet pour cette année. Ce nombre était, toujours selon la FIIQ, de 670 l'année précédente. Jennie Skene, présidente de la FIIQ, évalue «au bas mot 1000 emplois» qui pourraient être créés au total avec cette mesure. Elle devra de plus être mise en application dès la signature d'une entente de principes avec le gouvernement et le processus devra être repris tous les deux ans.

Les infirmières ont aussi obtenu que le processus d'allègement du fardeau de tâches soit accéléré, notamment par la nomination d'une personne-ressource, aux frais de l'employeur, pour soutenir le syndicat dans le processus avançant un litige entre les parties syndicale et patronale.

Malgré ces «avancées importantes», car elles figuraient au cœur des revendications des infirmières, la FIIQ n'écartera pas la possibilité d'une grève générale illimitée si les négociations venaient à piétiner.

«Il n'y a pas d'entente de principe, a répété Mme Skene. Au moindre blocage, le comité de négociation pourra à tout moment déclencher des débrayages, et en l'absence d'une entente globale d'ici mardi [le 29 juin], ce sera la grève générale.»

Car si les clauses normatives ont été négociées ce week-end, les clauses salariales n'ont toujours pas été abordées. La FIIQ réclame 10% en guise de rattrapage et une augmentation salariale de 6% sur deux ans, avec une troisième année ouverte dans la convention collective. Il y a donc un fossé énorme entre ces revendications et les 5% d'augmentation sur trois ans que le gouvernement offre, une offre par ailleurs inflexible.

À la question de savoir si les infirmières accepteraient de ne négocier que les clauses normatives et d'attendre l'autonomie pour parler de salaire, Mme Skene n'a pas eu la possibilité de répondre. Les délégués syndicaux entourant les journalistes se sont mis à scander «non».

Les infirmières ont déjà débrayé deux jours la semaine dernière. La menace d'application des sanctions prévues à la loi 160, notamment la perte d'ancienneté et des pénalités salariales, pèse donc sur elles. Mais la présidente de la FIIQ a assuré que les infirmières n'ont pas eu peur et qu'elles n'ont pas reculé non plus en prenant la décision de poursuivre encore quelques jours les négociations. «Si nous sommes encore ici ce soir, à 19h30, c'est que toute la journée, l'idée de la grève générale était encore à l'esprit des délégués.»

Si aucune entente globale n'est déposée d'ici là, la grève pourrait commencer dès mercredi soir, à l'issue du prochain conseil fédéral de la FIIQ qui se tiendra les 29 et 30 juin.

Bogue de l'an 2000

Manley rassure les Canadiens

Toronto (PC) — Les Canadiens peuvent avoir l'assurance que l'électricité, le téléphone et les guichets automatiques fonctionneront le 1er janvier prochain, ont affirmé hier les dirigeants des sociétés canadiennes d'électricité, de téléphone ainsi que des grandes banques du pays, à l'occasion d'une réunion avec des ministres fédéraux sur l'impact du bogue de l'an 2000 sur leurs opérations.

Ils n'ont cependant fourni aucune garantie, autre que la promesse des banques que l'argent sera en sécurité.

Nul n'ignore - et encore moins le gouvernement fédéral, qui a organisé la rencontre - que les plus grosses et les plus riches entreprises au Canada sont également les mieux préparées. La séance de travail avec le ministre de l'Industrie, John Manley, et le président du Conseil du trésor, Marcel Massé, était en réalité un exercice conjoint de relations publiques conçu pour rassurer les Canadiens.

De l'aveu même du gouvernement, le plus gros défi qui attend les secteurs public et privé est maintenant celui des communications - avant même la résolution des problèmes informatiques potentiels reliés au passage au prochain millénaire.

M. Manley a déclaré, lors de la réunion, qu'il fallait se demander si, dans certains secteurs, «nous n'aurions pas besoin d'un plan de communications pour prévenir le genre de comportement que nous souhaitons éviter».

Des sociétés de télécommunications ont notamment exprimé la crainte que des Canadiens inquiets soulevaient le combiné de leur téléphone en masse pour s'assurer qu'il y a toujours une tonalité juste après minuit, la veille du jour de l'An, ce qui exercerait une énorme pression sur l'ensemble du système.

Les banques craignent aussi que les gens ne retirent plus d'argent que ce dont ils auraient réellement besoin, surtout que la semaine précédant le 1er janvier inclut deux congés bancaires.

M. Ray Protti, le président de l'Association canadienne des banquiers, a pressé le gouvernement de prendre exemple sur la Réserve fédérale américaine et de faire savoir à la population que l'endroit le plus sûr pour conserver leur argent demeure la banque - pas la maison.

Les agences d'entreprises, les services de soins de santé et les services municipaux préoccupent grandement le gouvernement, mais ils n'étaient pas représentés à la rencontre. Un récent sondage de la maison Decima tendait à indiquer que jusqu'à 300 000 petites entreprises n'ont encore pris aucune mesure pour seulement commencer à s'attaquer au problème du bogue de l'an 2000.